

ATTENDU	que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 182 relatif au zonage;
ATTENDU	que ledit règlement numéro 182 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par les règlements suivants : • Règlement numéro 201 entré en vigueur le 13 juin 2012; • Règlement numéro 215 entré en vigueur le 1^{er} mai 2013; • Règlement numéro 235 entré en vigueur le 9 juin 2014; • Règlement numéro 252 entré en vigueur le 29 mai 2015; • Règlement numéro 267 entré en vigueur le 30 mars 2016; • Règlement numéro 288 entré en vigueur le 26 avril 2017; • Règlement numéro 312 entré en vigueur le 5 juin 2018; • Règlement numéro 2019-341 entré en vigueur le 3 juillet 2019; • Règlement numéro 2020-367 entré en vigueur le 2 juillet 2020; • Règlement numéro 2021-404 entré en vigueur le 18 juin 2021; • Règlement numéro 2022-432 entré en vigueur le 11 juillet 2022; • Règlement numéro 2023-457 entré en vigueur le 31 mai 2023; • Règlement numéro 2023-465 entré en vigueur le 25 septembre 2023; • Règlement numéro 2024-484 entré en vigueur le 16 juillet 2024;
ATTENDU	que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit Règlement numéro 182;
ATTENDU	que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 182 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;
ATTENDU	qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2025 et que le projet a été déposé à cette même séance;
ATTENDU	que le premier projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2025;
ATTENDU	l'adoption du premier projet de Règlement numéro 2025-512 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage lors de la séance ordinaire du 5 mars 2025;
ATTENDU	que, suite à la tenue de la consultation publique du 20 mars 2025, aucune modification n'a été apportée entre le premier projet de Règlement numéro 2025-512 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage et le second projet dudit règlement;
ATTENDU	l'adoption du second projet de Règlement numéro 2025-512 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage lors de la séance ordinaire du 2 avril 2025;
ATTENDU	l'avis à la population paru dans le journal L'Info du Nord Vallée de la Rouge le 9 avril 2025 et l'avis public, publié sur le site Web de la Ville et à l'entrée de l'hôtel de ville le même jour, donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire en lien avec le second projet de règlement;
ATTENDU	qu'aucune demande valide n'a été reçue avant l'expiration du délai accordé pour le faire;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter le Règlement numéro 2025-512 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage, sans modification;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée entre le second projet de règlement et le présent règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par _____

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 2025-512 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage ».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

3.1 Les définitions de l'article 1.10 sont modifiées comme suit :

3.1.1 La définition « AIRE D'ISOLEMENT » est ajoutée, laquelle se lit comme suit :

« Bande de terrain végétalisée contiguë au bâtiment principal, à une construction ou un équipement accessoire à une ligne de terrain. ».

3.1.2 La définition « ALLÉE VÉHICULAIRE » est modifiée pour ajouter le terme « automobiles » après les termes « les véhicules ».

3.1.3 La définition « AQUEDUC » est ajoutée sous la définition « APPARTEMENT », laquelle se lit comme suit :

« Ensemble des ouvrages (tuyaux, conduits, réservoirs, pompes, etc.) destinés au captage, au transport et à la distribution de l'eau à l'intérieur d'une agglomération urbaine ou rurale. ».

3.1.4 La définition « BÂTIMENT D'ACCUEIL » est ajoutée sous la définition « Bâtiment d'article de sécurité », laquelle se lit comme suit :

« Petit bâtiment servant à l'accueil et à l'enregistrement des visiteurs. Il comprend la réception et les commodités liées à la réception du commerce, le service de buanderie, des toilettes accessibles à la clientèle et aux employés, etc. ».

3.1.5 La définition « BÂTIMENT RUDIMENTAIRE » est modifiée pour ajouter les termes « , pour le parc régional » après les termes « usage commercial » et pour remplacer les termes « (exemple : dôme, cocon, etc.) » par les termes « et les bâtiments insolites ».

3.1.6 La définition « ÉGOUT SANITAIRE » est ajoutée sous la définition « ÉDIFICE PUBLIC », laquelle se lit comme suit :

« Les réseaux d'égouts sanitaires collectent et transportent les eaux usées domestiques provenant des appareils de plomberie des résidences (lavabos, toilettes, douche, bain, lave-vaisselle, laveuse et autres) et les effluents industriels jusqu'à l'usine d'épuration à l'intérieur d'une agglomération urbaine ou rurale. ».

- 3.1.7** La définition « ÎLOT DE CHALEUR » est ajoutée sous la définition « ÎLOT », laquelle se lit comme suit :

« Zone urbaine où l'on enregistre une température ambiante plus élevée que dans les zones environnantes. ».

- 3.1.8** La définition « LOGEMENT ACCESSOIRE / LOGEMENT DE SERVICE (LOFT) » est modifiée pour remplacer le terme « Une » par les termes « Comprend une » au début de l'alinéa ».

- 3.1.9** La définition « PARTIE COMMUNE » est ajoutée sous la définition « PARC RÉGIONAL », laquelle se lit comme suit :

« Dans un projet intégré, la partie commune représente les fractions du terrain de fond qui sont destinées à un usage commun, Les parties communes sont à l'usage ou l'utilité de tous les copropriétaires ou de certains d'entre eux. Outre les infrastructures fonctionnelles tel une allée véhiculaire, la partie commune peut être constituée de l'espace naturel, d'aire d'agrément et être dotée de bâtiments ou d'équipements collectifs. ».

- 3.1.10** La définition « PARTIE PRIVATIVE » est ajoutée sous la nouvelle définition « PARTIE COMMUNE », laquelle se lit comme suit :

« Dans un projet intégré, la partie privative représente les fractions (subdivisions cadastrales verticales) du terrain de fond sur lesquelles un ou des propriétaires ont un droit de propriété exclusif. ».

- 3.1.11** La définition « PROJET INTÉGRÉ » est modifiée pour ajouter les termes « les bâtiments communautaires » après les termes « les stationnements, » et pour ajouter les termes « ou d'entretien » après les termes « espaces récréatifs ».

- 3.1.12** La définition « TIPI » est abrogée.

- 3.2** Le troisième alinéa de l'article 1.12 est modifié pour ajouter les termes « deux mille dollars (2 000 \$) pour une personne physique et » après les termes « n'excédant pas » et pour retirer les termes « physique ou » avant le terme « morale ».

ARTICLE 4 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS RELATIVES À LA CLASSIFICATION DES USAGES

- 4.1** L'alinéa de l'article 3.4.6 est remplacé, lequel se lit comme suit :

« Projet comprenant un regroupement de plusieurs bâtiments principaux à usage résidentiel érigés sur un même terrain (terrain de fond) partagé et maintenu en copropriété divise suivant un plan d'aménagement d'ensemble planifié dans le but de favoriser la copropriété ou les occupations du sol communautaires telles les allées véhiculaires, les stationnements, les bâtiments communautaires, les espaces récréatifs ou d'entretien et les espaces verts. Les dispositions normatives applicables au projet intégré d'habitation sont prescrites à l'article 5.16 et 5.17 du présent règlement. ».

ARTICLE 5 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS NORMATIVES S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- 5.1** L'article 4.8 est modifié comme suit :
- 5.1.1** Le paragraphe c) est modifié pour ajouter les termes « (sauf si recouverts et modifiés) » après les termes « chemin de fer, ».
- 5.1.2** Le paragraphe h) est modifié pour ajouter les termes « (donnant sur l'extérieur) » après le terme « latéraux », pour ajouter le terme « . » après les termes « finition conforme », pour retirer les termes « et avoir un toit d'une pente similaire au toit du bâtiment principal » pour remplacer le terme « il » par le terme « Il » avant les termes « doit être conforme » et pour ajouter les termes « Il est toutefois permis à l'extérieur des périmètres urbains d'utiliser des conteneurs recouverts avec l'ajout d'un abri temporaire comme structure de toit pour des entreprises d'excavation ou de paysagement » à la fin du paragraphe.
- 5.1.3** Le paragraphe i) est modifié pour ajouter les termes « et/ou d'hébergement » après le terme « hôtelier ».
- 5.2** Le troisième alinéa de l'article 4.10 est modifié pour retirer les termes « À l'exception d'un kiosque conformément au paragraphe m) de l'article 4.11 ».
- 5.3** Le paragraphe g) de l'article 4.13 est modifié pour ajouter les termes « une entreprise de paysagement » après les termes « d'excavation, ».
- 5.4** L'article 4.16 est modifié pour ajouter un cinquième alinéa, lequel se lit comme suit :
- « Nonobstant ce qui précède, il est possible d'ériger un abri d'autobus pour écolier et/ou un abri à bacs (brun, vert ou bleu et noir) pour les matières résiduelles à un minimum de 1,5 m de la marge avant si celui-ci à 10 m² et moins. ».
- 5.5** L'article 4.24 est modifié pour ajouter un deuxième alinéa au paragraphe b), lequel se lit comme suit :
- « Nonobstant ce qui précède, une haie pleine d'arbres matures de plus de 2 m de haut peut remplacer la clôture exigée. ».

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX TERRAINS ET AUX BÂTIMENTS APPARTENANT AU GROUPE "HABITATION"

- 6.1** Le paragraphe 2) de l'article 5.8 est modifié pour retirer les termes « et la hauteur de la porte principale ne doit pas excéder 3,05 mètres (10 pieds). ».
- 6.2** L'article 5.12 est modifié comme suit :
- 6.2.1** Le paragraphe c) est modifié pour retirer les termes « et, » après les termes « (1 tente-roulotte), » et pour ajouter les termes « et les tracteurs (1) » après les termes « (1 caravane) ».
- 6.2.2** Le paragraphe d) est modifié pour remplacer les termes « 1 abri » par les termes « 2 abris ».
- 6.3** L'article 5.13 est modifié comme suit :
- 6.3.1** La première puce est abrogée.
- 6.3.2** La deuxième puce est modifiée pour ajouter les termes « à l'exception d'une petite rétrocaveuse » à la fin du paragraphe.

6.3.3 La troisième puce est abrogée.

6.4 L'article 5.14.5 est modifié comme suit :

6.4.1 Le paragraphe 2. est modifié pour remplacer les termes « 3,5 pièces maximum » par les termes « un maximum de 4.5 pièces ».

6.4.2 Le paragraphe 4. est modifié pour remplacer le terme « seule » par les termes « à deux (2) », pour ajouter un « s » au terme « chambre » et pour remplacer les termes « est autorisée » par les termes « sont autorisées ».

6.4.3 Le paragraphe g) est modifié pour remplacer les termes « d'implantation inférieure à » par les termes « d'un maximum de 75 % de » et pour retirer les termes « et ne pas dépasser 50 % de la superficie d'implantation du bâtiment accessoire ».

6.4.4 Le paragraphe h) est ajouté, lequel se lit comme suit :

« h) être localisé en marge arrière ou latérale sauf en zone villégiature où il est possible d'être localisé en marge avant excédentaire (à un chemin ou une rue) ».

6.5 Le paragraphe b) de l'article 5.14.6 est modifié pour remplacer les termes « 50 m² » par les termes « 50 % du bâtiment principal » et pour remplacer les termes « 65 m² » par les termes « 120 m² ».

ARTICLE 7 : MODIFICATION AUX DISPOSITIONS S'APPLIQUANT AUX TERRAINS ET AUX BÂTIMENTS APPARTENANT AU GROUPE "COMMERCE"

7.1 L'article 6.2 est modifié pour ajouter un troisième alinéa, lequel se lit comme suit :

« Nonobstant ce qui précède, un bâtiment d'accueil doit avoir un minimum de 35 m² ».

7.2 La numérotation 4. de l'article 6.18.2.2 est modifiée pour remplacer le terme « 100 » par le terme « 1 000 » et pour remplacer les termes « de l'intégrité du Parc régional » par les termes « assurer la cohabitation des différents promoteurs et utilisateurs ».

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS RELATIVES AUX STATIONNEMENTS ET AUX ESPACES DE CHARGEMENT

8.1 Le paragraphe e) de l'article 7.5 est modifié pour remplacer le terme « 8 » par le terme « 15 » et pour ajouter les termes « Les pentes de plus de 12 % doivent être asphaltées et sont permises pour une longueur maximale de 100 m et doivent être précédées d'une pente maximum de 8 % en amont et en aval, sur une distance d'au moins 50 m ».

8.2 L'article 7.6 est modifié pour ajouter le paragraphe m), lequel se lit comme suit :

« il est exigé de planifier la plantation en bordure des espaces de stationnement afin que la canopée couvre la moitié de la profondeur des cases de stationnement aménagés. ».

ARTICLE 9 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE

9.1 L'article 8.16.1 est modifié pour ajouter les termes « accessibles par la même porte d'accès » après les termes « établissements commerciaux » et pour ajouter

les termes « Autrement, chacun des commerces ayant leur propre porte d'accès extérieure peut avoir une enseigne en projection. » après le terme « exigée ».

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL ET À CERTAINES CONTRAINTES ANTHROPIQUES

10.1 L'article 11.3.2 est modifié pour ajouter les termes « Ainsi, l'aménagement à des fins de descente de bateau d'une rampe de mise à l'eau ou tout autre ouvrage permettant la mise à l'eau d'une embarcation avec un véhicule est interdit dans la rive à l'exception des accès ou descentes publiques » à la fin de l'alinéa se trouvant directement sous la liste de puces du paragraphe d).

10.2 L'article 11.10 est modifié pour ajouter un alinéa sous le paragraphe e), lequel se lit comme suit :

« Malgré le premier alinéa, une intervention peut être autorisée conditionnellement à la production d'une expertise et à l'approbation de la demande par le conseil municipal, conformément au Règlement relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificat en raison de certaines contraintes. ».

ARTICLE 11 : MODIFICATION AUX DISPOSITIONS SUR L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR SE RAPPORTANT AUX PAYSAGES

11.1 La puce de l'article 12.6 est modifiée pour remplacer le terme « 150 » par le terme « 100 ».

11.2 L'alinéa de l'article 12.7 est modifié pour ajouter les termes « et en périmètre urbain » après les termes « à préserver ».

ARTICLE 12 : MODIFICATIONS AUX GRILLES DES USAGES ET NORMES

12.1 Certaines grilles des usages et normes apparaissant à l'annexe « A » du règlement numéro 182 sont modifiées comme suit :

- a) La grille « COM-02 » est modifiée pour ajouter les usages « Maison mobile (H5) » et « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne, et pour remplacer la norme suivante :

Normes :

Édification des bâtiments : Hauteur (étage) 4 (colonne 3)

- b) La grille « COM-05 » est modifiée pour ajouter l'usage « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne.
- c) La grille « COM-06 » est modifiée pour ajouter les usages « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » et « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne.
- d) La grille « COM-09 » est modifiée pour ajouter l'usage « Maison mobile (H5) » à la première colonne et pour déplacer les usages « Multifamiliale (H3) » et « Multifamiliale d'envergure (H4) » de la troisième colonne à la cinquième colonne
- e) Les grilles « COM-10, COM-12 et COM-14 » sont modifiées pour ajouter l'usage « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne.
- f) La grille « COM-16 » est modifiée pour retirer la note (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m et pour modifier la norme suivante :

Norme
Édification des bâtiments Hauteur (étage) 4 (colonnes 1 et 2)

g) La grille « COM-18 » est modifiée pour retirer la note (1) Hauteur maximum en mètres = 15 m et pour modifier la norme suivante :

Norme
Édification des bâtiments Hauteur (étage) 4 (colonnes 1 et 2)

h) La grille « COM-19 » est modifiée pour ajouter l'usage « Commerce artériel lourd (C4) B à la première colonne.

i) La grille « FOR-01 » est modifiée pour retirer l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à la première colonne.

j) La grille « FOR-03 » est modifiée pour ajouter la note (1) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à « Usages spécifiquement exclus » à la deuxième colonne, laquelle note se lit comme suit :

(1) La résidence de tourisme.

k) La grille « PU-06 » est modifiée pour ajouter les usages « Bifamiliale et trifamiliale (H2) », « Multifamiliale (H3) », « Multifamiliale d'envergure (H4) » et « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne.

l) La grille « REC-03 » est modifiée pour ajouter la note (2) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à « Usages spécifiquement exclus » à la deuxième colonne, laquelle note se lit comme suit :

(2) La résidence de tourisme

m) La grille « REC-04 » est modifiée pour ajouter la note (1) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à « Usages spécifiquement exclus » à la deuxième colonne, laquelle note se lit comme suit :

(1) La résidence de tourisme

n) La grille « REC-06 » est modifiée pour ajouter la note (1) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à « Usages spécifiquement exclus », à la deuxième colonne, laquelle note se lit comme suit :

(1) La résidence de tourisme

o) La grille « REC-07 » est modifiée pour ajouter la note (1) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à « Usages spécifiquement exclus », à la deuxième colonne, laquelle note se lit comme suit :

(1) La résidence de tourisme

p) Les grilles « REC-09 et REC-10 » sont modifiées pour ajouter la note (2) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) » C à « Usages spécifiquement exclus », à la deuxième colonne, laquelle note se lit comme suit :

(1) La résidence de tourisme

q) La grille « RES-03 » est modifiée pour ajouter les usages « Maison mobile (H5) » à la première colonne et « Multifamiliale d'envergure (H4) » à la quatrième colonne et pour modifier les normes suivantes :

Normes
Édification des bâtiments Hauteur (étage) 4 (colonne 4)

Rapports Logement / bâtiment 6 (colonne 4)

r) La grille « RES-04 » est modifiée pour ajouter l'usage « Multifamiliale d'envergure (H4) » à la quatrième colonne et pour modifier les normes suivantes :

Normes
Structure Jumelée (colonne 4)

Rapports Logement / bâtiment 6 (colonne 4)

s) La grille « RES-05 » est modifiée pour ajouter les usages « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » et « Multifamiliale (H3) » à la deuxième colonne, pour ajouter l'usage « Maison mobile (H5) » à la première colonne et pour modifier la norme suivante :

Normes
Rapports Logement / bâtiment 6 (colonne 2)

t) La grille « RES-06 » est modifiée pour ajouter l'usage « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne.

u) La grille « RES-07 » est modifiée pour ajouter les usages « Multifamiliale d'envergure (H4) » à la troisième colonne, « Maison mobile (H5) » et « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne et pour modifier les normes suivantes :

Normes
Structure Jumelée (colonne 3)

Rapports Logement / bâtiment 6 (colonne 3)

v) La grille « RES-09 » est modifiée pour ajouter l'usage « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » à la première colonne et pour modifier la norme suivante :

Norme
Rapports Logement / bâtiment 3 (colonne 1)

w) La grille « RES-11 » est modifiée pour ajouter l'usage « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » à la première colonne et pour modifier les normes suivantes :

Normes
Structure Jumelée (colonne 1)
Contiguë (colonne 1)

Rapports Logement / bâtiment 3 (colonne 1)

x) La grille « RES-12 » est modifiée pour déplacer l'usage « Projet intégré d'habitation (H6) » à la première colonne et pour ajouter les normes suivantes :

Norme
Structure Jumelée (colonne 5)
Contiguë (colonne 5)

y) La grille « RES-13 » est modifiée pour ajouter l'usage « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » à la première colonne et pour modifier les normes suivantes :

-
- | | | |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Normes | | |
| <u>Structure</u> | Contiguë | (colonne 1) |
| <u>Édification des bâtiments</u> | Hauteur (étage) 3 | (colonnes 1-2-3 et 4) |
| <u>Rapports</u> | Logement / bâtiment 3 | (colonne 1) |
- z) La grille « RES-15 » est modifiée pour ajouter l'usage « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » à la première colonne et pour modifier les normes suivantes :
- | | | |
|------------------|-----------------------|-------------|
| Normes | | |
| <u>Structure</u> | Jumelée | (colonne 1) |
| | Contiguë | (colonne 1) |
| <u>Rapports</u> | Logement / bâtiment 3 | (colonne 1) |
- aa) Le grille « RES-18 » est modifiée pour remplacer les normes suivantes :
- | | | |
|----------------------------------|-------------------|-------------|
| Norme | | |
| <u>Édification des bâtiments</u> | (4) | (colonne 5) |
| | Hauteur (étage) 4 | (colonne 5) |
- bb) La grille « RES-25 » est modifiée pour ajouter l'usage « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » à la première colonne et pour modifier la norme suivante :
- | | | |
|-----------------|-----------------------|-------------|
| Norme | | |
| <u>Rapports</u> | Logement / bâtiment 3 | (colonne 1) |
- cc) La grille « RES-26 » est modifiée pour ajouter l'usage « Bifamiliale et trifamiliale (H2) » à la première colonne et pour modifier la norme suivante :
- | | | |
|-----------------|-----------------------|-------------|
| Norme | | |
| <u>Rapports</u> | Logement / bâtiment 3 | (colonne 1) |
- dd) La grille « RU-05 » est modifiée pour ajouter la note (3) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) C » à « Usages spécifiquement exclus » à la troisième colonne, laquelle note se lit comme suit :
- (3) La résidence de tourisme.
- ee) La grille « RU-13 » est modifiée pour ajouter la note (4) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) C » à « Usages spécifiquement exclus » à la troisième colonne, laquelle note se lit comme suit :
- (4) Résidence de tourisme
- ff) La grille « RU-22 » est modifiée pour ajouter la note (5) à l'usage « Commerce récréatif intérieur (C5) C » à « Usages spécifiquement exclus » à la troisième colonne, laquelle note se lit comme suit :
- (5) Résidence de tourisme
- gg) La grille « VIL-04 » est modifiée pour ajouter la note (a) à la première, deuxième et troisième colonne de la norme « Dispositions spéciales », laquelle note se lit comme suit :
- (a) 4.19.3 marge de 30 mètres

- hh) La grille « VIL-05 » est modifiée pour ajouter la note (a) à la première et deuxième colonne de la norme « Dispositions spéciales », laquelle note se lit comme suit :
- (b) 4.19.3 marge de 30 mètres

CONCORDANCE EXTRAIT DE CARTES EN BAS DE PAGES DES GRILLES DES USAGES ET NORMES

- ii) Les grilles « COM-07, REC-01 et RES-06 » sont modifiées par le remplacement des cartes en bas de pages des grilles des usages et normes.

MODIFICATIONS DE DÉLIMITATIONS

- jj) Les grilles et les zones « IND-04 et RU-18 » sont modifiées par une nouvelle délimitation des zones affectant une réduction de la zone « IND-04 » et une augmentation de la zone « RU-18 ».
- kk) Les grilles et les zones « VIL-16 et REC-02 » sont corrigées par une nouvelle délimitation des zones en affectant une augmentation de la zone « VIL-16 » par l'ajout du lac Tibériade et une augmentation de la zone « REC-02 » par l'ajout du ruisseau Jourdain.

CRÉATION DE NOUVELLES GRILLES

- ll) La grille et la zone « RES-30 » sont créées par une réduction des zones « PU-08, RES-21 et RES-22 » par l'ajout des usages et normes suivants :

Classe et groupe d'usage		
<u>Habitation</u>	Unifamiliale (H1)	(colonne 1)
	Bifamiliale et trifamiliale (H2)	(colonne 2)
	Multifamiliale (H3)	(colonne 3)
	Multifamiliale d'envergure (H4)	(colonne 3)
	Projet intégré d'habitation (H6)	(colonne 1)
<u>Public</u>	Service public de plein air (P1)	(colonne 3)
	Service public institutionnel et administratif (P2)	(colonne 3)
Normes		
<u>Structure</u>	Isolée	(colonnes 1 et 2)
	Jumelée	(colonnes 1 et 2)
<u>Marges</u>	Marge avant (m) 6(1)	(colonnes 1, 2 et 3)
	Note (1) Marge avant maximale 9 mètres	
	Marges latérales 2	(colonnes 1, 2 et 3)
	Marge arrière 6	(colonnes 1, 2 et 3)
<u>Édification des bâtiments</u>	Hauteur (étage) 3	(colonnes 1 et 2)
	Hauteur (étage) 4	(colonne 3)
<u>Rapports</u>	Logement / bâtiment 1	(colonne 1)
	Logement / bâtiment 3	(colonne 2)
<u>Dispositions spéciales</u>	Autres articles (a)	(colonnes 1, 2 et 3)
<u>Dispositions spéciales</u> (a) zones inondables art 11.4 à 11.8		
<u>Service</u>	aqueduc	
	Égout	

mm) La grille et la zone « RU-44 » sont créées par la réduction de la zone « RU-27 » par l'ajout des usages et normes suivants :

Classe et groupe d'usage		
<u>Habitation</u>	Unifamiliale (H1)	(colonne 1)
	Projet intégré d'habitation (H6)	(colonne 1)
<u>Commerce</u>	Commerce artériel lourd (C4)	(colonne 2)
	Commerce récréatif intérieur (C5) AC	(colonne 2)
	Commerce récréatif extérieur (C6)	(colonne 2)
<u>Agriculture</u>	Agriculture avec sol (A1)	(colonne 3)
<u>Foresterie</u>	Sylviculture (F2)	(colonne 3)
Normes		
<u>Structure</u>	Isolée	(colonnes 1 et 2)
	Jumelée	(colonne 1)
<u>Marges</u>	Marge avant (m) 6	(colonnes 1, 2 et 3)
	Marges latérales 2	(colonnes 1, 2 et 3)
	Marge arrière 2	(colonnes 1, 2 et 3)
<u>Édification des bâtiments</u>	Hauteur (étage) 2	(colonnes 1 et 3)
	Hauteur (étage) 3	(colonne 2)
<u>Rapports</u>	Logement / bâtiment 1	(colonne 1)
<u>Dispositions spéciales</u>	PIIA-03	(colonnes 1, 2 et 3)

nn) La grille et la zone « VIL-23 » sont créées par la réduction de la zone « VIL-01 » par l'ajout des usages et normes suivants :

Classe et groupe d'usage		
<u>Habitation</u>	Unifamiliale (H1)	(colonne 1)
	Projet intégré d'habitation (H6)	(colonne 1)
<u>Commerce</u>	Commerce récréatif intérieur (C5) (1)	(colonne 2)
	Note (1) Centre de ressourcement avec hébergement et activités de plein air	
	Commerce récréatif extérieur (C6) B	(colonne 2)
<u>Agriculture</u>	Agriculture avec sol (A1) (2)	(colonne 2)
	Note (2) Les cabanes à sucre	
<u>Usages spécifiquement permis</u>	(1), (2) et (3)	(colonne 2)
	Note (3) Les camps de vacances	
Normes		
<u>Structure</u>	Isolée	(colonnes 1 et 2)
<u>Marges</u>	Marge avant (m) 6	(colonnes 1 et 2)
	Marges latérales 2	(colonnes 1 et 2)
	Marge arrière 2	(colonnes 1 et 2)
<u>Édification des bâtiments</u>	Hauteur (étage) 2	(colonnes 1 et 2)
<u>Rapports</u>	Logement / bâtiment 1	(colonne 1)

- 12.2** Les modifications aux grilles des usages et normes apportées par l'article 12.1 apparaissent à l'annexe « A » du présent règlement, ainsi qu'à l'annexe « B » (nouvelles délimitations de zones).
- 12.3** Le plan de zonage apparaissant à l'annexe « A » du Règlement numéro 182 relatif au zonage est modifié par l'article 12 du présent règlement, par la modification de la délimitation de plusieurs zones apparaissant à l'annexe « B » du présent règlement.

ARTICLE 13 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Adopté lors de la séance ordinaire du 7 mai 2025 par la résolution numéro : / - -25

Avis de motion, le 5 mars 2025
Dépôt du premier projet de règlement, le 5 mars 2025
Adoption du premier projet de règlement, le 5 mars 2025
Assemblée publique de consultation, le 20 mars 2025
Adoption du second projet de règlement, le 5 avril 2025
Adoption du règlement, le 7 mai 2025
Délivrance du certificat de conformité, le _____ 2025
Entrée en vigueur, le _____ 2025
Avis public, le _____ 2025

ANNEXE A
Modifications aux grilles des usages et normes

ANNEXE B
Modifications au plan de zonage

Annexe A

CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	✓				
Bifamiliale et trifamiliale	H2		✓			
Multifamiliale	H3			✓		
Multifamiliale d'envergure	H4			✓		
Maison mobile	H5	✓				
Projet intégré d'habitation	H6	✓				
COMMERCE						
Commerces et services	C1			✓		
Commerce de détail de petite surface	C2			✓		
Commerce de détail de grande surface	C3			✓		
Commerce artériel lourd	C4			✓ABD		
Commerce récréatif intérieur	C5			✓(1)		
Commerce récréatif extérieur	C6			✓B		
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2				✓	
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					✓
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus				(1)		
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		✓	✓	✓	✓	✓
Jumelée		✓				
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	3	3	3-4	3	
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	3			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : COM-02

SERVICES

Aqueduc	✓
Égout	

NOTES

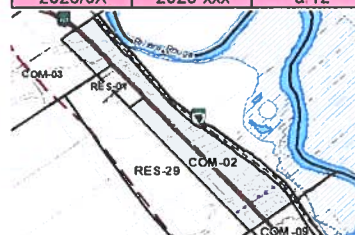
(1) La résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
(b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2014/06	235	a. 6
2018/06	312	a.11
2023/05	2023-547	a.12
2025/0X	2025-xxx	a.12



Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe A)



CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	√							
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)						
Multifamiliale	H3								
Multifamiliale d'envergure	H4								
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6	√							
COMMERCE									
Commerces et services	C1								
Commerce de détail de petite surface	C2								
Commerce de détail de grande surface	C3								
Commerce artériel lourd	C4			√BCD					
Commerce récréatif intérieur	C5								
Commerce récréatif extérieur	C6			√AB					
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1						√		
Industrie légère	I2						√		
Industrie lourde	I3					√(2)			
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2								
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4								
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1				√				
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3								
Fermette	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis							(2)		
Usages spécifiquement exclus				(3,4,5)					
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m2)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		√	√	√					
Jumelée		√							
Contigüe									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	20	20	20					
Marges latérales (m)	min.	2	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	2	2	2					
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	2	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	1	2						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA									
Autres articles		(a) (b)(c)	(a) (b)(c)	(a)(b)					

ZONE : COM-05

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

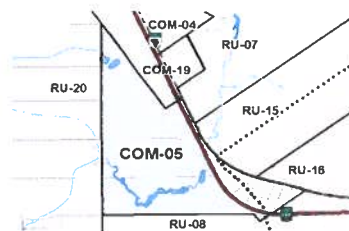
- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les scieries
- (3) Les marchés aux puces
- (4) Les centres de location
- (5) Les centres d'enchère d'animaux et produits agricoles

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
- (b) Corridor panoramique P'tit train du Nord (art. 12.10 à 12.15)
- (c) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a.6
2018/06	312	a.11
2020/07	2020-367	a.11
2025/xx	2025-xxx	a.12



Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe A)



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	✓				
Bifamiliale et trifamiliale	H2	✓				
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	✓				
COMMERCE						
Commerces et services	C1		✓			
Commerce de détail de petite surface	C2		✓			
Commerce de détail de grande surface	C3		✓			
Commerce artériel lourd	C4		✓ A B C			
Commerce récréatif intérieur	C5		✓ C			
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2			✓		
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4			✓ A B		
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m ²)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		✓	✓	✓		
Jumelée		✓				
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	3	3	3		
Superficie d'implantation (m ²)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)		

ZONE : COM-06

SERVICES

Aqueduc	✓
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Frayère (art. 11.13.1 à 11.13.6)
(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2018/06	312	a. 11
2025/xx	2025-xxx	a. 12



Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	✓							
Bifamiliale et trifamiliale	H2	✓							
Multifamiliale	H3		✓						
Multifamiliale d'envergure	H4		✓						
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6								
COMMERCE									
Commerces et services	C1			✓					
Commerce de détail de petite surface	C2			✓					
Commerce de détail de grande surface	C3			✓					
Commerce artériel lourd	C4			✓	B				
Commerce créatif intérieur	C5			✓	(2)				
Commerce créatif extérieur	C6			✓	A (3)				
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2				✓				
Service public institutionnel imposant	P3				✓				
Service public d'utilité	P4								
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1								
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3								
Fermette	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus					(1)(2)(3)				
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m2)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		✓	✓	✓	✓				
Jumelée		✓							
Contiguë									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	4.5	4.5	4.5	4.5				
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	3	3	3	4				
Superficie d'implantation (m2)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.								
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA									
Autres articles									

ZONE : COM-07		
SERVICES		
Aqueduc		✓
Égout		
NOTES		
(1) Les clubs de tir et les pistes de course et de karting		
(2) La résidence de tourisme		
(3) Marina		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2012/06	201	a 5
2018/06	312	a 11
2023/05	2023-457	a.12
2025/xx	2025-xxx	a 12
Modif carte		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	\	\			
Bifamiliale et trifamiliale	H2			\		
Multifamiliale	H3			\		\
Multifamiliale d'envergure	H4			\		\
Maison mobile	H5	\				
Projet intégré d'habitation	H6	\				
COMMERCE						
Commerces et services	C1			\		
Commerce de détail de petite surface	C2			\		
Commerce de détail de grande surface	C3			\		
Commerce artériel lourd	C4			\ A.B		
Commerce récréatif intérieur	C5			\ (4)		
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2				\	
Service public institutionnel imposant	P3				\	
Service public d'utilité	P4				\	
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus				(2)(4)		
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		\		\	\	
Jumelée			\			
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	6	6	6	6	6
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	3(3)	3(3)	3(3)	3(3)	3
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	
Autres articles	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : COM-09		
SERVICES		
Aqueduc		\
Égout		\
NOTES		
(2) Arcades		
(3) Hauteur maximum en mètres = 15 m		
(4) La résidence de tourisme		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(a) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2017/04	288	a.14
2020/07	2020-367	a.11
2023/05	2023-457	a.12
2024/07	2024-484	a.12
2025/xx	2025-xxx	a.12
		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	\	\						
Bifamiliale et trifamiliale	H2			\					
Multifamiliale	H3				\				
Multifamiliale d'envergure	H4				\				
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6	✓							
COMMERCE									
Commerces et services	C1						\		
Commerce de détail de petite surface	C2						\		
Commerce de détail de grande surface	C3						\		
Commerce artériel lourd	C4						✓ AB		
Commerce récréatif intérieur	C5						\ (3)		
Commerce récréatif extérieur	C6								
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2								
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4								
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1								
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3								
Ferme	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus							(1)(3)		
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m ²)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		\		\	\	\			
Jumelée			\						
Contiguë									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	6	6	6	6	6			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	3(2)	3(2)	3(2)	3(2)	3(2)			
Superficie d'implantation (m ²)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	1	1	3					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA		PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01			
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	(a)			

ZONE : COM-10

SERVICES

Aqueduc	\
Égout	\

NOTES

- (1) Les arcades
- (2) Hauteur maximum en mètres = 15 m
- (3) **La résidence de tourisme**

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a.14.1
2020/07	2020-367	a.11
2023/05	2023-457	a.12
2025/xx	2025-xxx	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	✓	✓				
Bifamiliale et trifamiliale	H2			✓			
Multifamiliale	H3						✓
Multifamiliale d'envergure	H4						✓
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	✓					
COMMERCE							
Commerces et services	C1				✓		
Commerce de détail de petite surface	C2				✓		
Commerce de détail de grande surface	C3				✓		
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5				✓ A C(4)		
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1					✓	
Service public institutionnel et administratif	P2					✓	
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					✓ A	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus					(4)		
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m ²)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		✓		✓	✓	✓	✓
Jumelée			✓				
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	2	2	2	2	3	2
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	6
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(3)	3(3)	2(3)	3(3)	3(3)	3(3)
Superficie d'implantation (m ²)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	3			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01
Autres articles	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)

ZONE : COM-12		
SERVICES		
Aqueduc		✓
Égout		✓
NOTES		
(3) Hauteur maximum en mètres = 15 m		
(4) La résidence de tourisme		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(a) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2016/03	267	a.11
2017/04	288	a.14
2021/06	2021-404	a.13
2023/05	2023-457	a.12
2024/07	2024-484	a.12
2025/xx	2025-xxx	a.12
		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	✓	✓				
Bifamiliale et trifamiliale	H2			✓			
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	✓					
COMMERCE							
Commerces et services	C1				✓		
Commerce de détail de petite surface	C2				✓		
Commerce de détail de grande surface	C3				✓		
Commerce artériel lourd	C4				✓ A,B(3)		
Commerce récréatif intérieur	C5				✓(4)		
Commerce récréatif extérieur	C6				✓ A,B		
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1				✓		
Industrie légère	I2				✓		
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2					✓	
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					✓	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						✓
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis					(3)		
Usages spécifiquement exclus					(2)(4)		
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		✓		✓	✓	✓	
Jumelée			✓				
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	6	6	6	6	6	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)	2(1)	2(1)	2(1)	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	3			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02		
Autres articles	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)		

ZONE : COM-14

SERVICES

Aqueduc	✓
Égout	✓

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m

(2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

(3) Les mini-entrepôts et les centres de vente et d'entreposage extérieur de matériaux de construction

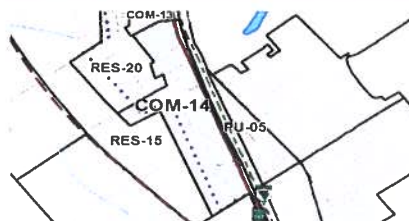
(4) La résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPÉCIALES

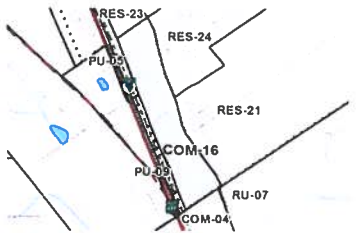
(a) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS

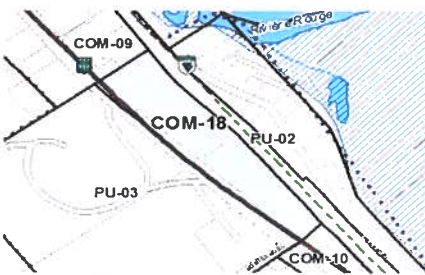
Date	No règlement	Par
2014/06	235	a.14.1
2019/07	2019-341	a.15
2021/06	2021-404	a.13
2023/05	2023-457	a.12
2024/07	2024-484	a.12
2025/xx	2025-xxx	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3	√				
Multifamiliale d'envergure	H4	√				
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5	√ C				
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Ferme	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m ²)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√				
Jumelée		√				
Contiguë		√				
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6			
Marges latérales (m)	min.	3	3			
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	6	6			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(4) 4	2(4) 4			
Superficie d'implantation (m ²)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles	(a)					

ZONE : COM-16		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
NOTES		
(1) Hauteur maximum en mètres = 10m		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(a) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 5
2018/06	312	a. 11
2021/06	2021-404	a. 13
2025/xx	2025-xxx	a. 12
		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1								
Bifamiliale et trifamiliale	H2								
Multifamiliale	H3	✓							
Multifamiliale d'envergure	H4	✓							
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6	✓							
COMMERCE									
Commerces et services	C1		✓						
Commerce de détail de petite surface	C2		✓						
Commerce de détail de grande surface	C3		✓						
Commerce artériel lourd	C4								
Commerce récréatif intérieur	C5		✓ C(2)						
Commerce récréatif extérieur	C6								
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2			✓					
Service public institutionnel imposant	P3			✓					
Service public d'utilité	P4								
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1								
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3								
Ferme	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus			(2)						
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m ²)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		✓	✓						
Jumelée									
Contiguë									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	6	6	6					
Marges latérales (m)	min.	3	3	3					
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	6	6	6					
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	3(4) 4	3(4) 4	4					
Superficie d'implantation (m ²)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.								
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA		PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02					
Autres articles		(a)	(a)	(a)					

ZONE : COM-18		
SERVICES		
Aqueduc		✓
Égout		✓
NOTES		
(1) Hauteur maximum en mètres = 15 m		
(2) La résidence de tourisme		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(a) Parc linéaire (art. 12.13 à 12.16)		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2017/04	288	a.14
2023/05	2023-457	a.12
2024/07	2024-484	a.12
2025/xx	2025-xxx	a.12
		
		Août 2011

Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe A)



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4	√ B C				
Commerce récréatif intérieur	C5	√ C				
Commerce récréatif extérieur	C6	√ B				
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1	√				
Industrie légère	I2	√				
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4	√				
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1	√				
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√	√			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	10	10			
Marges latérales (m)	min.	3	3			
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	6	6			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)			
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles	(a) (b)	(a) (b)				

ZONE : COM-19

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximale en mètres = 12 m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
(b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS

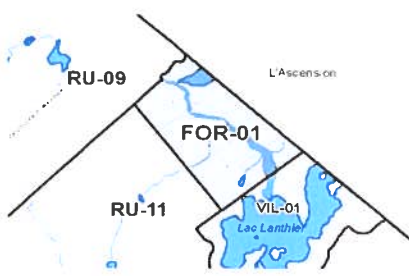
Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2018/06	312	a. 11
2019/07	2019-341	a. 15
2022/07	2022-432	a. 14
2024/07	2024-484	a. 12
2025/xx	2025-xxx	a. 12



Août 2011

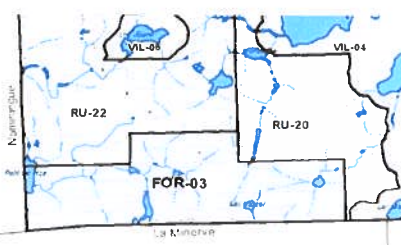
CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5	✓ C				
Commerce récréatif extérieur	C6	✓ A, B				
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4	✓				
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1		✓			
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1			✓		
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m ²)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		✓	✓			
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	1	1			
Superficie d'implantation (m ²)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : FOR-01		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
NOTES		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2021/06	2021-404	a.13
2025/xx	2025-xxx	a.12

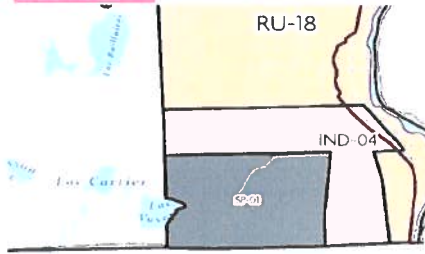



Août 2011

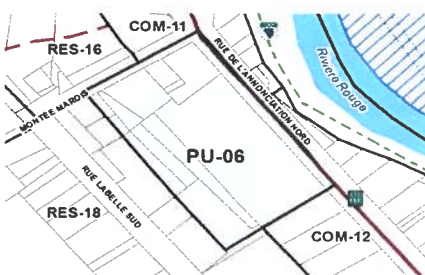
CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	\							
Bifamiliale et trifamiliale	H2								
Multifamiliale	H3								
Multifamiliale d'envergure	H4								
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6								
COMMERCE									
Commerces et services	C1								
Commerce de détail de petite surface	C2								
Commerce de détail de grande surface	C3								
Commerce artériel lourd	C4								
Commerce récréatif intérieur	C5	\ C (1)							
Commerce récréatif extérieur	C6	\ A, B							
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4			\					
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2								
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4				\ A				
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1					\			
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3								
Fermette	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1							\	
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus		(1)							
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m2)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		\		\					
Jumelée									
Contiguë									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6				
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	1	1	1	1				
Superficie d'implantation (m2)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	1							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA									
Autres articles									

ZONE : FOR-03		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
NOTES		
(1) La résidence de tourisme		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2019/07	2019-341	a.15
2021/06	2021-404	a.13
2025/xx	2025-xxx	a.12
		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1								
Bifamiliale et trifamiliale	H2								
Multifamiliale	H3								
Multifamiliale d'envergure	H4								
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6								
COMMERCE									
Commerces et services	C1								
Commerce de détail de petite surface	C2								
Commerce de détail de grande surface	C3								
Commerce artériel lourd	C4	∖ B.C							
Commerce récréatif intérieur	C5								
Commerce récréatif extérieur	C6	∖ B							
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1		∖						
Industrie légère	I2		∖						
Industrie lourde	I3		∖						
Extractive	I4		∖						
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2								
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4			∖ A.B					
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1				∖				
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3				∖				
Fermette	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis	(1)								
Usages spécifiquement exclus									
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m2)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		∖	∖	∖					
Jumelée									
Contiguë									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	6	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	2	2	2					
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	3	3	3					
Superficie d'implantation (m2)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	0	0	0					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA									
Autres articles	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)						

ZONE : IND-04		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
NOTES		
(1) Établissements de divertissement érotique		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(a) Proximité d'un lieu d'enfouissement technique (art. 11.15)		
(b) Corridor panoramique de la 117 (art. 12.9)		
(c) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2021/06	2021-404	a.13
2023/05	2023-457	a.12
2025/xx	2025-xxx	a.12
Modif carte		
		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2	✓				
Multifamiliale	H3	✓				
Multifamiliale d'envergure	H4	✓				
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	✓				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1	✓				
Service public institutionnel et administratif	P2	✓				
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Ferme	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m ²)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		✓				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	2				
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	6				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	3				
Superficie d'implantation (m ²)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA	PIIA-01					
Autres articles						

ZONE : PU-06		
SERVICES		
Aqueduc		✓
Égout		✓
NOTES		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2025/xx	2025-xxx	a.12
		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1	✓				
Service public institutionnel et administratif	P2	✓				
Service public institutionnel imposant	P3	✓				
Service public d'utilité	P4	✓ A B				
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée	✓					
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	10				
Marges latérales (m)	min.	3				
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	10				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2				
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles	(a)(b)					

ZONE : PU-08		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
NOTES		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(a) Zones inondables (art 11.4 à 11.8) (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2025/xx	2025-xxx	a.12
Modif carte		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5	√C				
Commerce récréatif extérieur	C6	√(5)B				
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1		√			
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis		(4)(5)				
Usages spécifiquement exclus		(3)				
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√				
Jumelée						
Contigue						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	2				
Marges latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	3				
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		PIIA-03-04	PIIA-03-04			
Autres articles						

ZONE : REC-01

SERVICES

Aqueduc	√
Égout	

NOTES

- (3) Les pistes de karting et de courses
(4) Les camps de vacances

(5) Centre récréatif

DISPOSITIONS SPÉCIALES

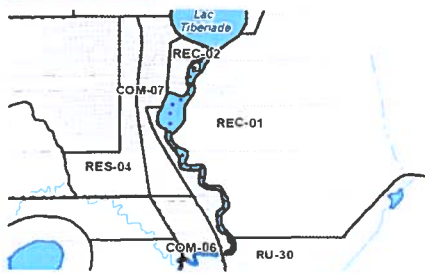
AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 5
2015/05	252	a. 11
2017/04	288	a. 14
2019/07	2019-341	a. 15
2022/07	2022-432	a. 14
2025/xx	2025-xxx	a. 12

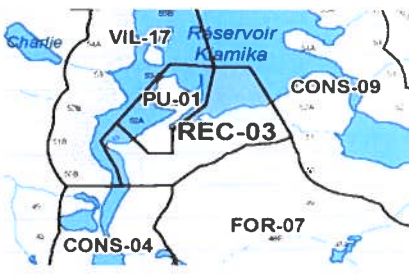
Modif carte



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1						
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5	\ B C(4)					
Commerce récréatif extérieur	C6	\ A(3) B					
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2	\ (1)					
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4	\ A					
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			\			
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis		(1)					
Usages spécifiquement exclus	(3)(4)	(2)					
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m ²)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		\	\				
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	4.5	4.5				
Marges latérales (m)	min.	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2				
Superficie d'implantation (m ²)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		PIIA-04	PIIA-04	PIIA-04			
Autres articles							

ZONE : REC-02		
SERVICES		
Aqueduc		\
Égout		
NOTES		
(1) centre communautaire		
(2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting		
(3) Marina		
(4) Résidence de tourisme		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2018/06	312	a.11
2022/07	2022-432	a.14
2023/05	2023-457	a.12
2025/xx	2025-xxx	a.12
Modif carte		
		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5	√ C (2)					
Commerce récréatif extérieur	C6	√ B		√ C			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1			√			
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis			(1)				
Usages spécifiquement exclus			(2)				
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.	5000	5000		5000		
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√					
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2		
Marges latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	3	2	3		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		PIIA-04	PIIA-04	PIIA-04	PIIA-04		
Autres articles							

ZONE : REC-03		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
NOTES		
(1) Centre récréatif		
(2) La résidence de tourisme		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2
2015/05	252	a. 11
2022/07	2022-432	a.14
2025/xx	2025-xxx	a.12
		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5	√ C (1)				
Commerce récréatif extérieur	C6	√ B	√ C			
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus		(1)				
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000		5000		
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2	3		
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		PIIA-03-04	PIIA-03-04	PIIA-04		
Autres articles						

ZONE : REC-04

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

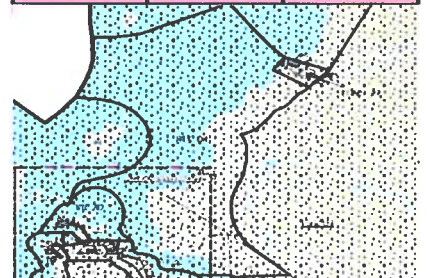
NOTES

(1) La résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a.14.2
2017/04	288	a.14
2018/06	312	a.11
2022/07	2022-432	a.14
2025/xx	2025-xxx	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	✓				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5	✓ C (1)				
Commerce récréatif extérieur	C6	✓ B		✓ C		
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Ferme	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus		(1)				
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000		5000		
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		✓				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2		
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	3	3	3		
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		PIIA-04	PIIA-04	PIIA-04		
Autres articles						

ZONE : REC-06

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) La résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a.14.2
2017/04	288	a.14
2022/07	2022-432	a.14
2025/xx	2025-xxx	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	\				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5	\ C (1)				
Commerce récréatif extérieur	C6	\ B		\ C		
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus		(1)				
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000		5000		
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		\				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2	4		
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		PIIA-04	PIIA-04	PIIA-04		
Autres articles						

ZONE : REC-07		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
NOTES		
(1) La résidence de tourisme		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2014/06	235	a.14.2
2017/04	288	a.14
2022/07	2022-432	a.14
2025/xx	2025-xxx	a.12
		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√(1)				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5	√ C (2)				
Commerce récréatif extérieur	C6	√ B		√ C		
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus		(1)(2)				
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000		5000		
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		PIIA-04	PIIA-04		PIIA-04	
Autres articles						

ZONE : REC-09

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

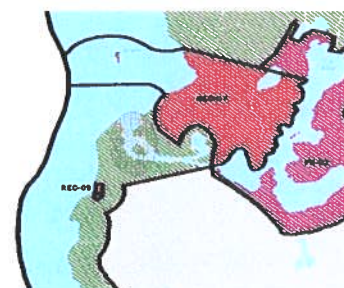
(1) un seul logement par bâtiment résidentiel

(2) La résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2019/07	2019-341	a.15
2022/07	2022-432	a.14
2025/xx	2025-xxx	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1					
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	√(1)				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5	√ C (2)				
Commerce récréatif extérieur	C6	√ B		√ C		
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus		(1) (2)				
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.	5000		5000		
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		√				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2	2	2		
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA		PIIA-04	PIIA-04	PIIA-04		
Autres articles						

ZONE : REC-10

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

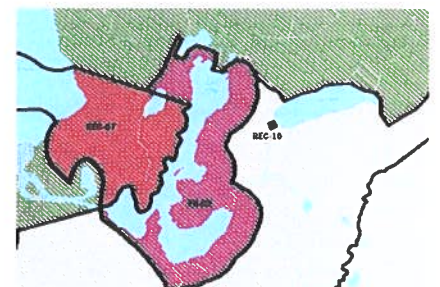
(1) un seul logement par bâtiment résidentiel

(2) La résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2019/07	2019-341	a.15
2022/07	2022-432	a.14
2025/xx	2025-xxx	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	\	\				
Bifamiliale et trifamiliale	H2			\			
Multifamiliale	H3				\		
Multifamiliale d'envergure	H4				\		
Maison mobile	H5	\					
Projet intégré d'habitation	H6	\					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					\A(1)	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis						(1)	
Usages spécifiquement exclus							
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		\		\	\		
Jumelée			\				
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	4.5	4.5	4.5	4.5		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	3	3 4		
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	3	6		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

ZONE : RES-03

SERVICES

Aqueduc	\
Égout	

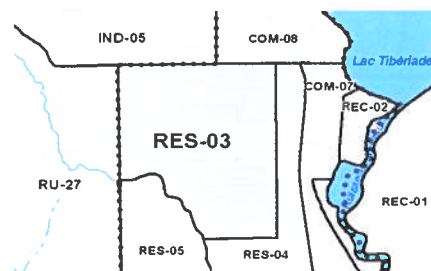
NOTES

(1) Usine de filtration

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2
2025/xx	2025-xxx	a. 12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	✓	✓				
Bifamiliale et trifamiliale	H2			✓			
Multifamiliale	H3				✓		
Multifamiliale d'envergure	H4				✓		
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	✓					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1					✓	
Service public institutionnel et administratif	P2					✓	
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m ²)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		✓		✓	✓	✓	
Jumelée			✓		✓		
Contiguë					✓		
MARGES							
Marge avant (m)	min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3	3	3	3	3	
Superficie d'implantation (m ²)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	3	6		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

ZONE : RES-04

SERVICES

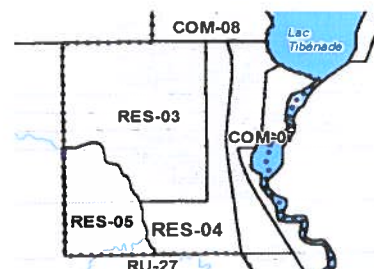
Aqueduc	✓
Égout	

NOTES

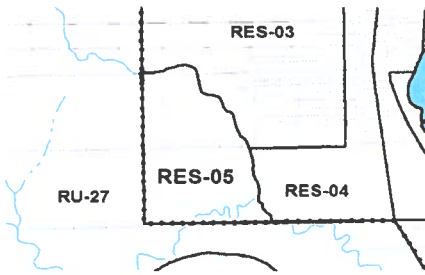
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2
2025/xx	2025-xxx	a. 12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	\					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		\				
Multifamiliale	H3		\				
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5	\					
Projet intégré d'habitation	H6	\					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1		\				
Service public institutionnel et administratif	P2		\				
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4		\ A				
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			\			
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		\	\				
Jumelée		\					
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	4.5	4.5				
Marges latérales (m)	min.	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2				
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	6				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

ZONE : RES-05		
SERVICES		
Aqueduc		\
Égout		
NOTES		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2018/06	312	a.11
2025/xx	2025-xxx	a. 12
		
		
Août 2011		

CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	✓	✓				
Bifamiliale et trifamiliale	H2			✓			
Multifamiliale	H3			✓			
Multifamiliale d'envergure	H4			✓			
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	✓					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1					✓	
Service public institutionnel et administratif	P2					✓	
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					✓ A	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						✓
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m ²)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		✓		✓	✓	✓	
Jumelée			✓				
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	2	
Superficie d'implantation (m ²)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

ZONE : RES-06

SERVICES

Aqueduc	✓
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2
2021/06	2021-404	a. 13
2023/05	2023-457	a. 12
2025/xx	2025-xxx	a. 12

Modif carte



CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	✓							
Bifamiliale et trifamiliale	H2		✓						
Multifamiliale	H3			✓					
Multifamiliale d'envergure	H4			✓					
Maison mobile	H5	✓							
Projet intégré d'habitation	H6	✓							
COMMERCE									
Commerces et services	C1								
Commerce de détail de petite surface	C2								
Commerce de détail de grande surface	C3								
Commerce artériel lourd	C4								
Commerce récréatif intérieur	C5								
Commerce récréatif extérieur	C6								
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1				✓				
Service public institutionnel et administratif	P2				✓(1)				
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4				✓ A				
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1					✓			
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3								
Fermette	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis					(1)				
Usages spécifiquement exclus									
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m2)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		✓	✓	✓	✓	✓			
Jumelée		✓	✓	✓					
Contiguë		✓		✓					
MARGES									
Marge avant (m)	min.	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	3	3	3					
Superficie d'implantation (m2)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	1	3	6					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA									
Autres articles									

ZONE : RES-07		
SERVICES		
Aqueduc		✓
Égout		
NOTES		
(1) Cimetière		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2
2025/xx	2025-xxx	a. 12
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	✓				
Bifamiliale et trifamiliale	H2	✓				
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	✓				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m ²)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée	✓					
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	3				
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	10				
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(1)				
Superficie d'implantation (m ²)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	4-3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : RES-09

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

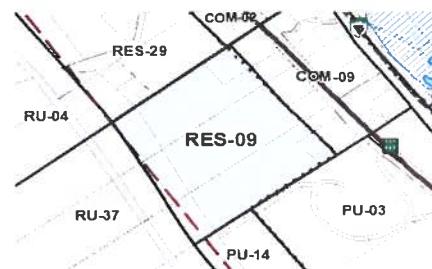
NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2024/07	2024-484	a.12
2025/xx	2025-xxx	a. 12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	✓					
Bifamiliale et trifamiliale	H2	✓					
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	✓					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1	✓					
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus		(2)					
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m ²)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		✓					
Jumelée		✓					
Contiguë		✓					
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6					
Marges latérales (m)	min.	10					
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	10					
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2(1)					
Superficie d'implantation (m ²)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	4-3					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

ZONE : RES-11

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

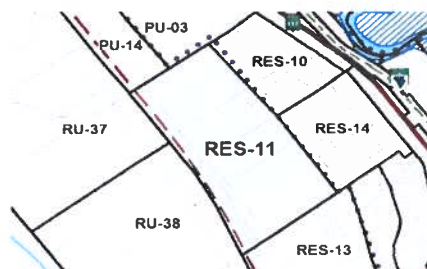
NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
(2) Chenils

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2019/07	2019-341	a.15
2024/07	2024-484	a.12
2025/xx	2025-xxx	a.12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bifamiliale et trifamiliale	H2				✓		
Multifamiliale	H3					✓	
Multifamiliale d'envergure	H4					✓	
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	✓					✓
COMMERCE							
Commerces et services	C1	✓					
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m ²)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		✓			✓	✓	✓
Jumelée			✓			✓	
Contiguë				✓		✓	
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	7	7
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	2(1)
Superficie d'implantation (m ²)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	

ZONE : RES-12

SERVICES

Aqueduc	✓
Égout	✓

NOTES

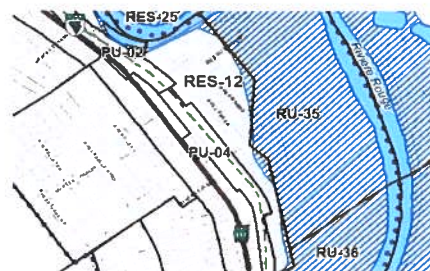
(1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
- (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2
2022/07	2022-432	a.14
2025/xx	2025-xxx	a. 12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	✓							
Bifamiliale et trifamiliale	H2	✓							
Multifamiliale	H3								
Multifamiliale d'envergure	H4								
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6	✓							
COMMERCE									
Commerces et services	C1			✓ C					
Commerce de détail de petite surface	C2								
Commerce de détail de grande surface	C3								
Commerce artériel lourd	C4					✓ (2)			
Commerce récréatif intérieur	C5		✓ C (3)						
Commerce récréatif extérieur	C6								
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2								
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4								
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1								
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3								
Fermette	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis						(2)			
Usages spécifiquement exclus			(3)						
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m ²)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		✓							
Jumelée		✓							
Contiguë		✓							
MARGES									
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6				
Marges latérales (m)	min.	3	3	3	3				
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	10	10	10	10				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	2-3	2-3	2-3	2-3				
Superficie d'implantation (m ²)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	4 3							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA		PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01				
Autres articles									

ZONE : RES-13

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

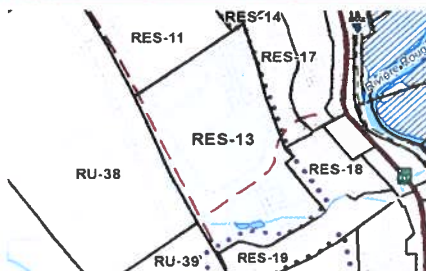
NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
(2) Station-service
(3) Résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2016/03	267	a. 11.2
2018/06	312	a. 11
2023/05	2023-457	a. 12
2024/07	2024-484	a. 12
2025/xx	2025-xxx	a. 12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	\				
Bifamiliale et trifamiliale	H2	✓				
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	\				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4		\ B(2)			
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1	\				
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis			(2)	P4(a)		
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m ²)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		\		\		
Jumelée		✓				
Contiguë		✓				
MARGES						
Marge avant (m)	min.	8		6		
Marges latérales (m)	min.	3		2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	10		10		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(1)				
Superficie d'implantation (m ²)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	4 3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : RES-15

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

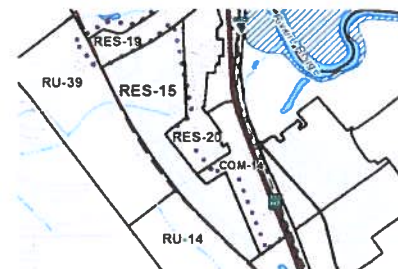
NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
(2) Pisciculture

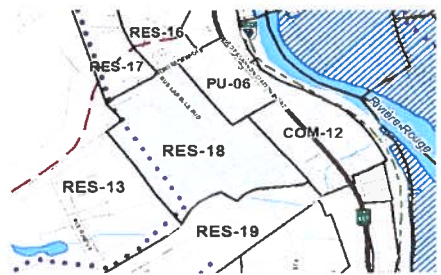
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2
2025/xx	2025-xxx	a. 12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	✓	✓	✓			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				✓		
Multifamiliale	H3					✓	
Multifamiliale d'envergure	H4					✓	
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						✓ A
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						✓ C (2)
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						✓
Service public institutionnel imposant	P3						✓
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							(2)
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		✓			✓	✓	✓
Jumelée			✓				✓
Contiguë				✓			
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	7	7
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)-4	3(1)
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3		1
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01
Autres articles							

ZONE : RES-18		
SERVICES		
Aqueduc		✓
Égout		✓
NOTES		
(1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.		
(2) Résidence de tourisme		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2022/07	2022-432	a.14
2023/05	2023-457	a.12
2025/xx	2025-xxx	a.12
		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	✓				
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	✓				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2	✓ (3)				
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Ferme	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis			(3)			
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m ²)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		✓	✓			
Jumelée						
Contigüe						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	6	7			
EDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(2)	2(2)			
Superficie d'implantation (m ²)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPECIALES						
PIIA						
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)			

ZONE : RES-21

SERVICES

Aqueduc	✓
Égout	

NOTES

(2) Hauteur maximum en mètres = 10 m

(3) École

DISPOSITIONS SPECIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 5
2018/06	312	a.11.1
2025/xx	2025-xxx	a. 12

Modif carte



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	\	\	\		
Bifamiliale et trifamiliale	H2					
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2			\		
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Ferme	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m ²)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée		\				
Jumelée			\			
Contiguë				\		
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6(1)	6(1)	6(1)		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	6	6	6		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(2)	2(2)	2(2)		
Superficie d'implantation (m ²)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	1		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles						

ZONE : RES-22

SERVICES

Aqueduc	\
Égout	\

NOTES

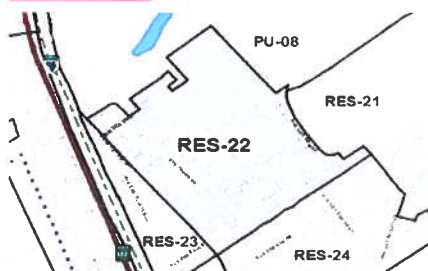
- (1) Marge de recul avant maximale = 9 mètres
- (2) Hauteur maximum en mètres = 10 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2025/xx	2025-xxx	a. 12

Modif carte



CLASSE ET GROUPE D'USAGE						
HABITATION						
Unifamiliale	H1	✓				
Bifamiliale et trifamiliale	H2	✓				
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6	✓				
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					
Commerce de détail de grande surface	C3					
Commerce artériel lourd	C4					
Commerce récréatif intérieur	C5					
Commerce récréatif extérieur	C6					
INDUSTRIE						
Laboratoires et établissements de recherche	I1					
Industrie légère	I2					
Industrie lourde	I3					
Extractive	I4					
PUBLIC						
Service public de plein air	P1					
Service public institutionnel et administratif	P2					
Service public institutionnel imposant	P3					
Service public d'utilité	P4					
CONSERVATION						
Conservation / catégorie 1	Co1					
Conservation / catégorie 2	Co2					
AGRICULTURE						
Agriculture avec sol	A1					
Agriculture sans sol	A2					
Autres types d'élevage	A3					
Fermette	A4					
Dressage et pension d'animaux	A5					
FORESTERIE						
Exploitation forestière	F1					
Sylviculture	F2					
Usages spécifiquement permis						
Usages spécifiquement exclus						
NORMES						
TERRAIN						
Superficie (m2)	min.					
Profondeur (m)	min.					
Frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
Isolée	✓					
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Marge avant (m)	min.	6				
Marges latérales (m)	min.	2				
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	8				
ÉDIFICATION DES BATIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(1)				
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					
RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	4 3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					
DISPOSITIONS SPECIALES						
PIIA						
Autres articles	(a)(b)					

ZONE : RES-25

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

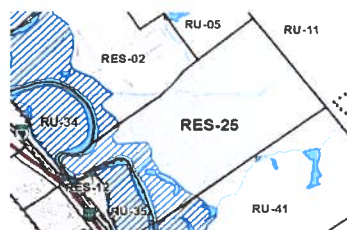
(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

DISPOSITIONS SPECIALES

- (a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2024/07	2024-484	a. 12
2025/xx	2025-xxx	a. 12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	√							
Bifamiliale et trifamiliale	H2	√							
Multifamiliale	H3								
Multifamiliale d'envergure	H4								
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6								
COMMERCE									
Commerces et services	C1								
Commerce de détail de petite surface	C2								
Commerce de détail de grande surface	C3								
Commerce artériel lourd	C4								
Commerce récréatif intérieur	C5								
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B						
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2								
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4			√ A B					
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1								
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3								
Fermette	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m2)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		√	√						
Jumelée									
Contiguë									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	5	6						
Marges latérales (m)	min.	2	2						
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	8	8						
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)						
Superficie d'implantation (m2)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	4 3	1						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA									
Autres articles		(a)(b)	(a)(b)						

ZONE : RES-26

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2024/07	2024-484	a. 12
2025/xx	2025-xxx	a. 12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	✓					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		✓				
Multifamiliale	H3			✓			
Multifamiliale d'envergure	H4			✓			
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	✓					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1			✓			
Service public institutionnel et administratif	P2			✓			
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Ferme	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m ²)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		✓	✓				
Jumelée		✓	✓				
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6 (1)	6 (1)	6 (1)			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	6	6	6			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3	3	4			
Superficie d'implantation (m ²)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)	(a)	(a)			

ZONE : RES-30

SERVICES

Aqueduc	✓
Égout	✓

NOTES

(1) marge avant maximale 9 mètres

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) zones inondables art. 11.4 à 11.8

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par

carte

CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	✓					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		✓ (1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	✓					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4					✓ B(2)	
Commerce récréatif intérieur	C5			✓ C (3)			
Commerce récréatif extérieur	C6			✓ B			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1				✓		
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis						(2)	
Usages spécifiquement exclus				(3)			
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m ²)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		✓	✓	✓			
Jumelée		✓					
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2			
Superficie d'implantation (m ²)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles							

ZONE : RU-05

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Bifamiliale seulement

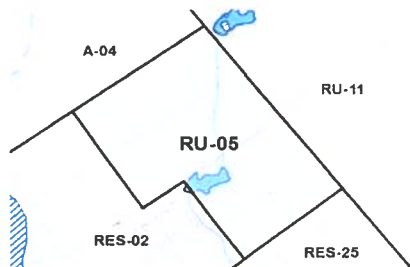
(2) Pisciculture

(3) La résidence de tourisme

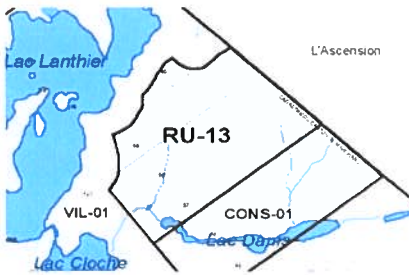
DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2018/06	312	a.11
2025/xx	2025-xxx	a. 12



CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	\					
Bifamiliale et trifamiliale	H2	\(1)					
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5		\ C (4)				
Commerce récréatif extérieur	C6		\ A,B				
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1				\		
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3				\		
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus			(3) (4)	(2)			
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		\	\	\			
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2			
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)		

ZONE : RU-13		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
NOTES		
(1) Bifamiliale seulement		
(2) Les chenils		
(3) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting		
(4) La résidence de tourisme		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(a) Abris forestiers (art. 9.9)		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2021/06	2021-404	a. 13
2025/xx	2025-xxx	a. 12
		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	✓							
Bifamiliale et trifamiliale	H2		✓(1)						
Multifamiliale	H3								
Multifamiliale d'envergure	H4								
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6	✓							
COMMERCE									
Commerces et services	C1								
Commerce de détail de petite surface	C2								
Commerce de détail de grande surface	C3								
Commerce artériel lourd	C4				✓ B				
Commerce récréatif intérieur	C5				✓ C				
Commerce récréatif extérieur	C6				✓ A, B				
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2								
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4				✓ A				
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1							✓	
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3							✓	
Fermette	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus				(2)			(3)		
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m ²)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		✓	✓	✓	✓				
Jumelée		✓							
Contiguë									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6				
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2				
Superficie d'implantation (m ²)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	1	2						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA									
Autres articles		(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)			

ZONE : RU-18

SERVICES

Aqueduc

Egout

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
(2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
(3) Les chenils

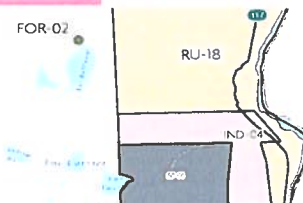
DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)
(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
(c) Ravage cert de virginie (art. 12.1b a 12.18)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2012/06	201	a. 6
2018/06	312	a. 11
2021/06	2021-404	a. 13
2023/05	2023-457	a. 12
2025/xx	2025-xxx	a. 12

Modif carte



CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	✓							
Bifamiliale et trifamiliale	H2		✓ (1)						
Multifamiliale	H3								
Multifamiliale d'envergure	H4								
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6	✓							
COMMERCE									
Commerces et services	C1								
Commerce de détail de petite surface	C2								
Commerce de détail de grande surface	C3								
Commerce artériel lourd	C4			✓ B					
Commerce récréatif intérieur	C5			✓ C (5)					
Commerce récréatif extérieur	C6			✓ A B					
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2								
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4				✓ A				
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1						✓		
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3						✓ (4)		
Fermette	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus				(2) (5)			(4)		
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m2)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		✓	✓	✓	✓				
Jumelée		✓							
Contiguë									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6				
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2				
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2				
EDIFICATION DES BATIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2				
Superficie d'implantation (m2)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	1	2						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA									
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)				

ZONE : RU-22		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
NOTES		
(1) Bifamiliale seulement		
(2) Les clubs de tir et les pistes de courses		
(3) Abrogé		
(4) Chenil		
(5) Résidence de tourisme		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(a) Abris forestiers (art. 9.9)		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2013/04	215	a.7
2018/06	312	a.11
2019/07	2019-341	a.15
2021/06	2021-404	a.13
2025/xx	2025-xxx	a.12
		
		
Août 2011		

CLASSE ET GROUPE D'USAGE							
HABITATION							
Unifamiliale	H1	✓					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		✓ (1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	✓					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			✓ B,C,D(2)			
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6			✓ A,B			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	I4				✓		
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					✓ B	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						✓
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						✓(4)
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis				(2)			
Usages spécifiquement exclus				(3)			(4)
NORMES							
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		✓	✓	✓	✓	✓	
Jumelée		✓					
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	2	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							
Autres articles		(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	

ZONE : RU-27

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
(2) Salles de débattage d'animaux sauvages
(3) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
(4) Chenil

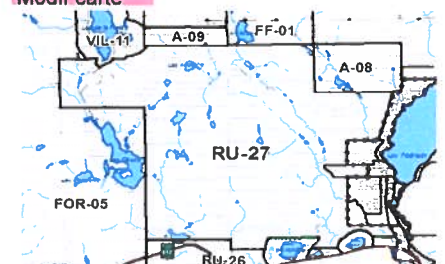
DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2018/06	312	a.11
2019/07	2019-341	a.15
2021/06	2021-404	a.13
2024/07	2024-484	a.12
2025/xx	2025-xxx	a.xx

Modif carte



CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	✓							
Bifamiliale et trifamiliale	H2								
Multifamiliale	H3								
Multifamiliale d'envergure	H4								
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6	✓							
COMMERCE									
Commerces et services	C1								
Commerce de détail de petite surface	C2								
Commerce de détail de grande surface	C3								
Commerce artériel lourd	C4		✓						
Commerce récréatif intérieur	C5		✓	AC					
Commerce récréatif extérieur	C6		✓						
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2								
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4								
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1			✓					
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3								
Fermette	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2			✓					
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m ²)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		✓	✓						
Jumelée		✓							
Contiguë									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	6	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	2	2	2					
EDIFICATION DES BATIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	2	3	2					
Superficie d'implantation (m ²)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	1							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA		PIIA-03	PIIA-03	PIIA-03					
Autres articles									

ZONE : RU-44		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
NOTES		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
carte		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	✓							
Bifamiliale et trifamiliale	H2								
Multifamiliale	H3								
Multifamiliale d'envergure	H4								
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6								
COMMERCE									
Commerces et services	C1								
Commerce de détail de petite surface	C2								
Commerce de détail de grande surface	C3								
Commerce artériel lourd	C4								
Commerce récréatif intérieur	C5								
Commerce récréatif extérieur	C6	✓	B						
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2								
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4								
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1			✓ (2)					
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3								
Ferme	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis			(1)	(2)					
Usages spécifiquement exclus									
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m2)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		✓	✓						
Jumelée									
Contiguë									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	6	6						
Marges latérales (m)	min.	2	2						
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	2	2						
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	2	2						
Superficie d'implantation (m2)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	1							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA									
Autres articles	(a) (b)	(a) (b)							

ZONE : VIL-01

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

(1) Les camps de vacances

(2) les cabanes à sucre

DISPOSITIONS SPÉCIALES

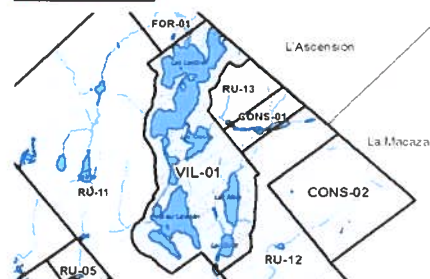
(a) Zones inondables (article 11.4 à 11.8)

(b) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)

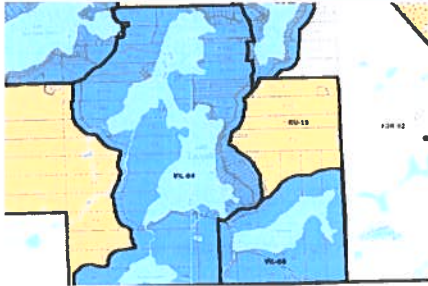
AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2022/07	2022-432	a.14
2025/xxx	2025-xxx	a.xx

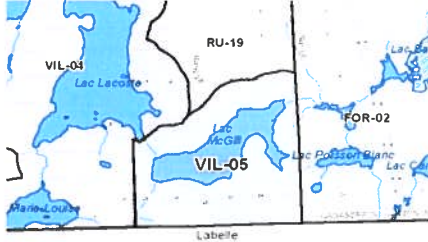
Modif carte



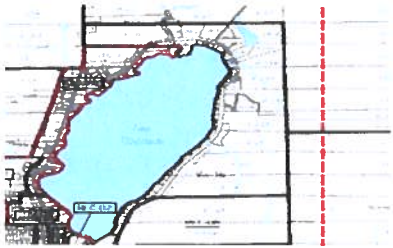
CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	✓							
Bifamiliale et trifamiliale	H2								
Multifamiliale	H3								
Multifamiliale d'envergure	H4								
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6	✓							
COMMERCE									
Commerces et services	C1								
Commerce de détail de petite surface	C2								
Commerce de détail de grande surface	C3								
Commerce artériel lourd	C4								
Commerce récréatif intérieur	C5								
Commerce récréatif extérieur	C6		✓ B						
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2								
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4								
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1			✓(3)					
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3								
Ferme	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis			(1)	(3)					
Usages spécifiquement exclus			(2)						
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m2)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		✓	✓						
Jumelée									
Contiguë									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	6	6						
Marges latérales (m)	min.	2	2						
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	2	2						
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	2	2						
Superficie d'implantation (m2)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	1							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA									
Autres articles		(a)	(a)	(a)					

ZONE : VIL-04		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
NOTES		
(1) Les camps de vacances		
(2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting		
(3) les cabanes à sucre		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(a) 4.19.3 marge de 30 mètres		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2019/07	2019-341	a.15
2021/06	2021-404	a.13
2022/07	2022-432	a.14
2025/xx	2025-xxx	a.xx
		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	✓							
Bifamiliale et trifamiliale	H2								
Multifamiliale	H3								
Multifamiliale d'envergure	H4								
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6	✓							
COMMERCE									
Commerces et services	C1								
Commerce de détail de petite surface	C2								
Commerce de détail de grande surface	C3								
Commerce artériel lourd	C4								
Commerce récréatif intérieur	C5	✓	C						
Commerce récréatif extérieur	C6	✓	A(1),B						
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2								
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4								
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1			✓					
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3								
Ferme	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis			(1)						
Usages spécifiquement exclus			(2)						
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m2)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		✓	✓						
Jumelée									
Contiguë									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	6	6						
Marges latérales (m)	min.	2	2						
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	2	2						
EDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	2	2						
Superficie d'implantation (m2)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.	1							
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA									
Autres articles		(a)	(a)						

ZONE : VIL-05		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
NOTES		
(1) Les terrains de golf		
(2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(a) 4.19.3 marge de 30 mètres		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2025/xx	2025-xxx	a.xx
		
		Août 2011

CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	\							
Bifamiliale et trifamiliale	H2	\(1)							
Multifamiliale	H3								
Multifamiliale d'envergure	H4								
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6								
COMMERCE									
Commerces et services	C1								
Commerce de détail de petite surface	C2								
Commerce de détail de grande surface	C3								
Commerce artériel lourd	C4								
Commerce récréatif intérieur	C5	\ C (2)							
Commerce récréatif extérieur	C6	\ B							
INDUSTRIE									
Laboratoires et établissements de recherche	I1								
Industrie légère	I2								
Industrie lourde	I3								
Extractive	I4								
PUBLIC									
Service public de plein air	P1								
Service public institutionnel et administratif	P2			\					
Service public institutionnel imposant	P3								
Service public d'utilité	P4			\ A					
CONSERVATION									
Conservation / catégorie 1	Co1								
Conservation / catégorie 2	Co2								
AGRICULTURE									
Agriculture avec sol	A1			\					
Agriculture sans sol	A2								
Autres types d'élevage	A3								
Ferme	A4								
Dressage et pension d'animaux	A5								
FORESTERIE									
Exploitation forestière	F1								
Sylviculture	F2								
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus		(2)							
NORMES									
TERRAIN									
Superficie (m2)	min.								
Profondeur (m)	min.								
Frontage (m)	min.								
STRUCTURE									
Isolée		\	\	\					
Jumelée									
Contiguë									
MARGES									
Marge avant (m)	min.	6	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.								
Marge arrière (m)	min.	2	2	2					
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS									
Hauteur (étage)	min.								
Hauteur (étage)	max.	2	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.								
Largeur (m)	min.								
RAPPORTS									
Logement / bâtiment	max.								
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.								
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								
Espace naturel (%)	min.								
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA		PIIA-04	PIIA-04	PIIA-04	PIIA-04				
Autres articles		(a)	(a)	(a)					

ZONE : VIL-16		
SERVICES		
Aqueduc		
Égout		
NOTES		
(1) Bifamiliale seulement		
(2) Résidence de tourisme		
DISPOSITIONS SPÉCIALES		
(a) Frayère (art. 11.13 à 11.13.6)		
AMENDEMENTS		
Date	No règlement	Par
2017/04	288	a.14
2023/05	2023-457	a.12
2024/07	2024-484	a.12
2025/xx	2025-xx	a.12
Modif carte		
		
		Août 2011

ZONE : VIL-23

SERVICES

Aqueduc	
Égout	

NOTES

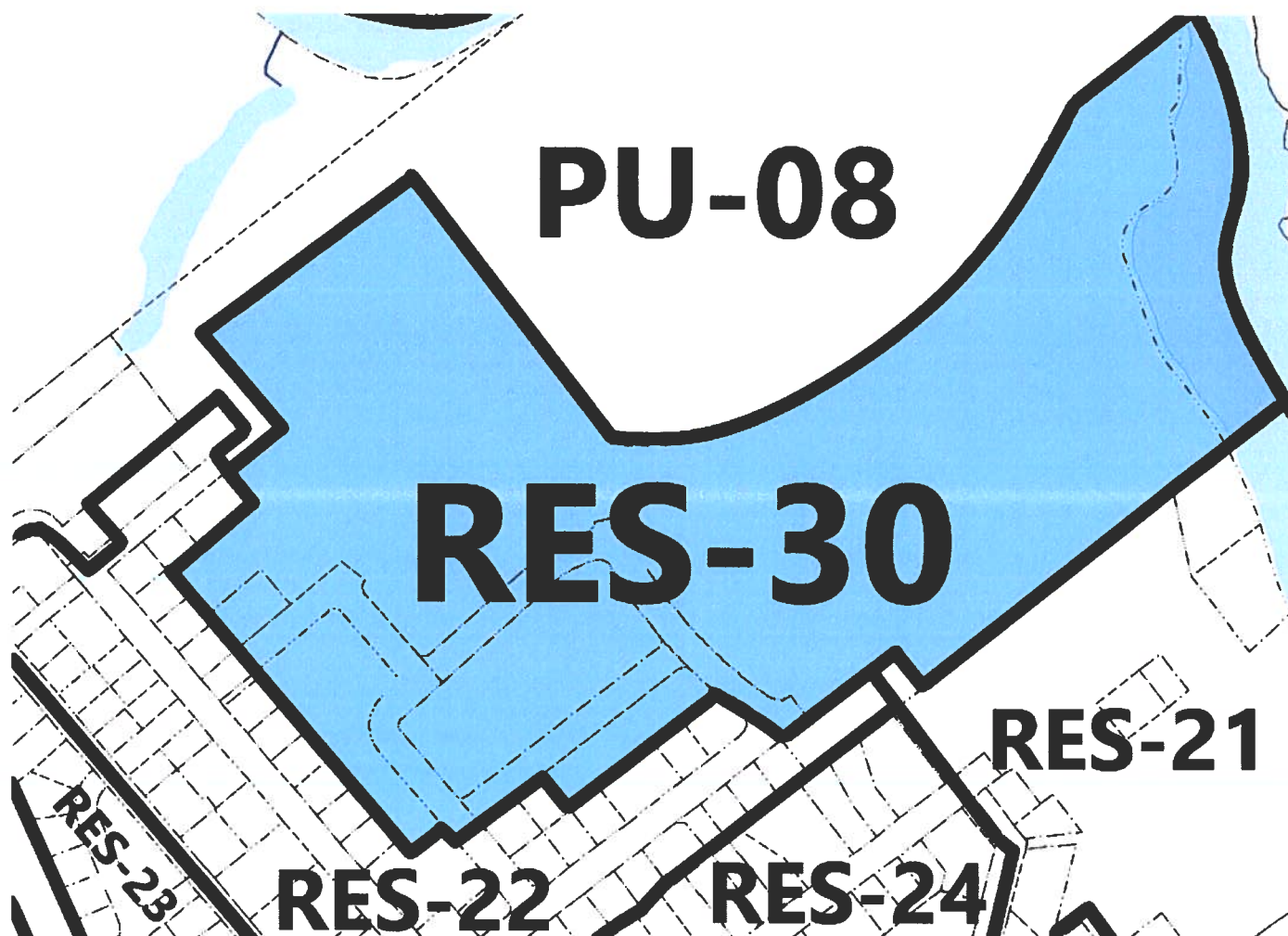
- (1) Centre de ressourcement avec hébergement et activités de plein air
- (2) Les cabanes à sucre
- (3) Les camps de vacances

AMENDMENTS

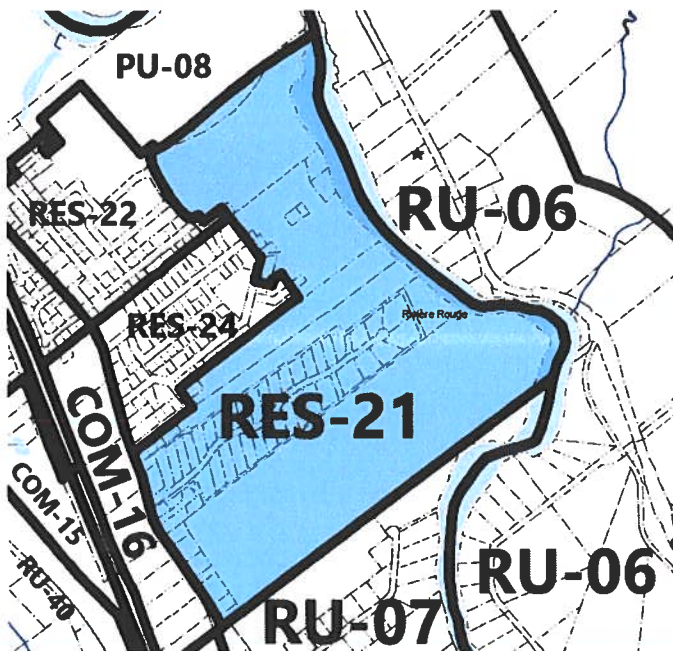
Carte

Annexe B

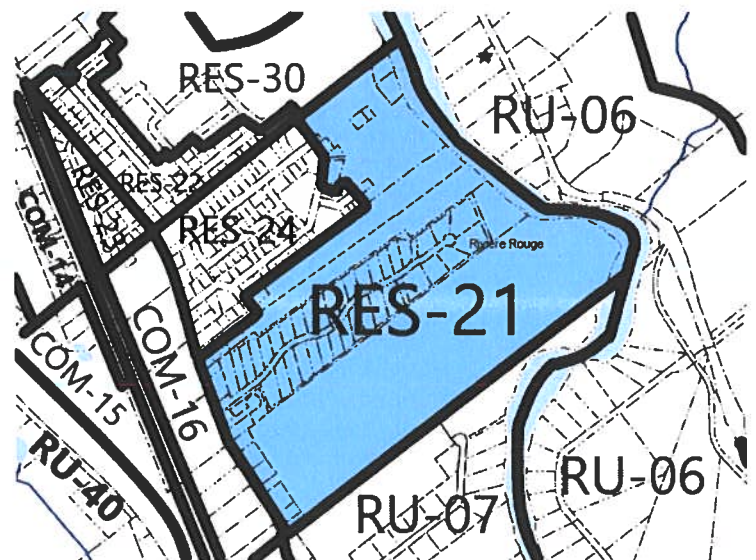
**Création de la zone
Résidentielle-30**



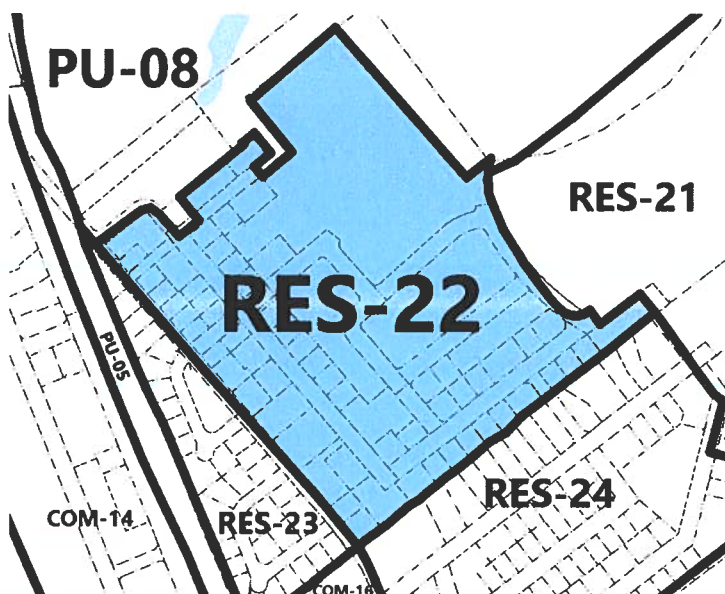
**Zone Résidentielle-21
AVANT**



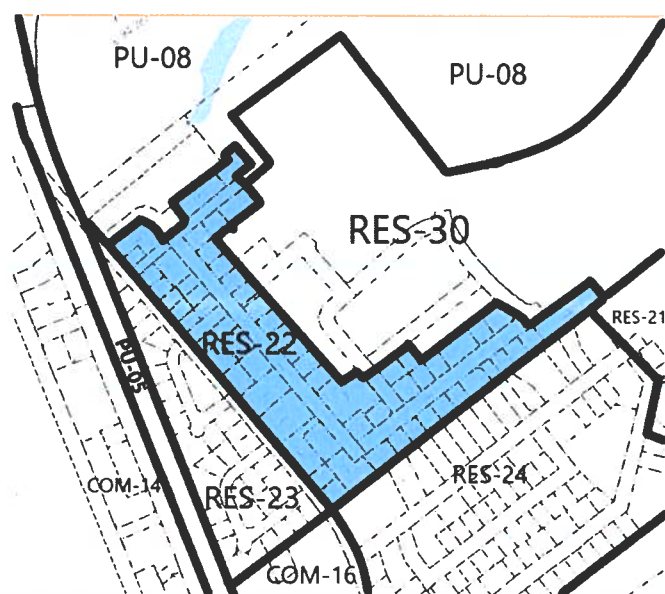
**Zone Résidentielle-21
APRÈS**



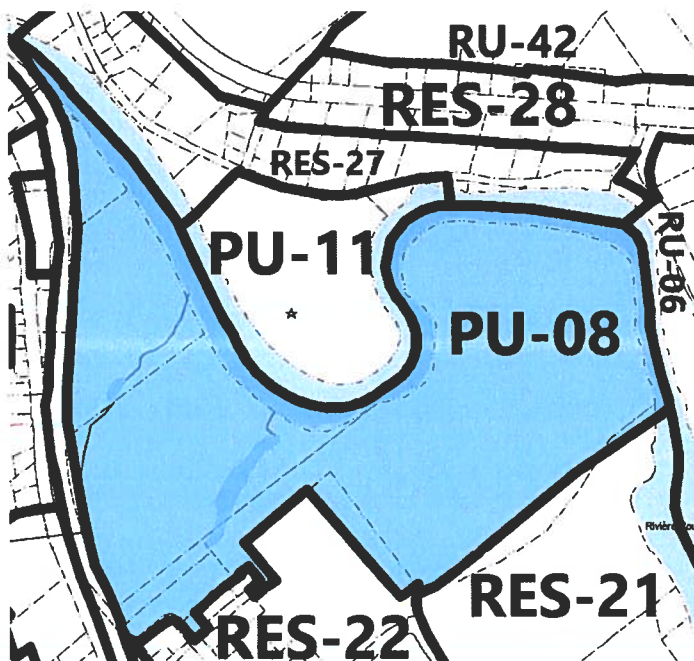
**Zone Résidentielle-22
AVANT**



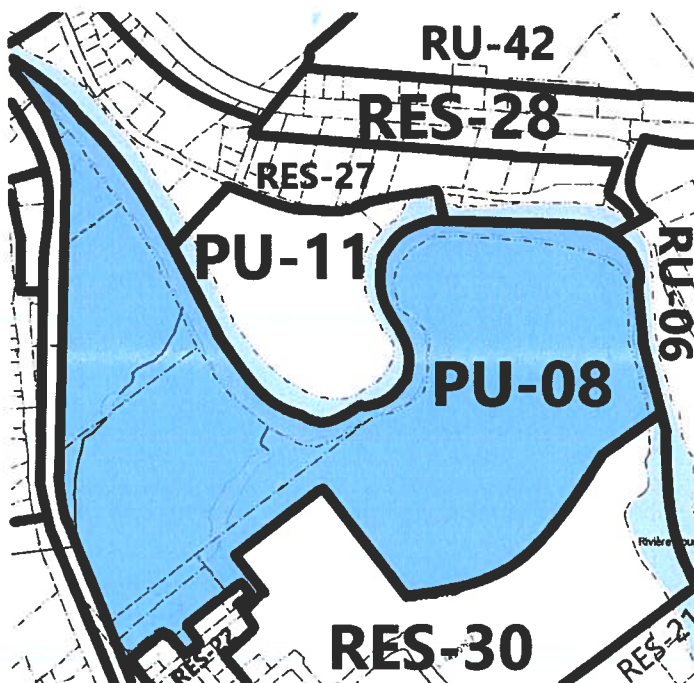
**Zone Résidentielle-22
APRÈS**



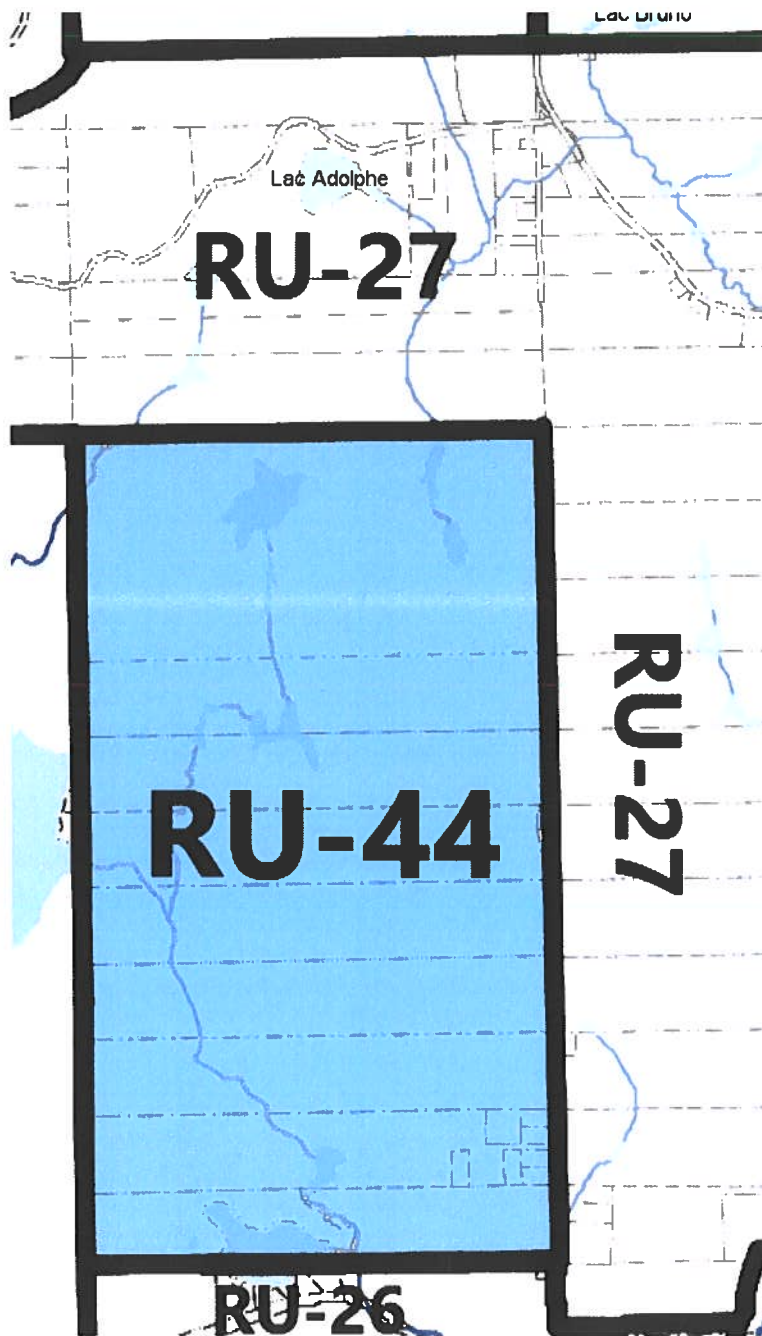
Zone Publique-08
AVANT



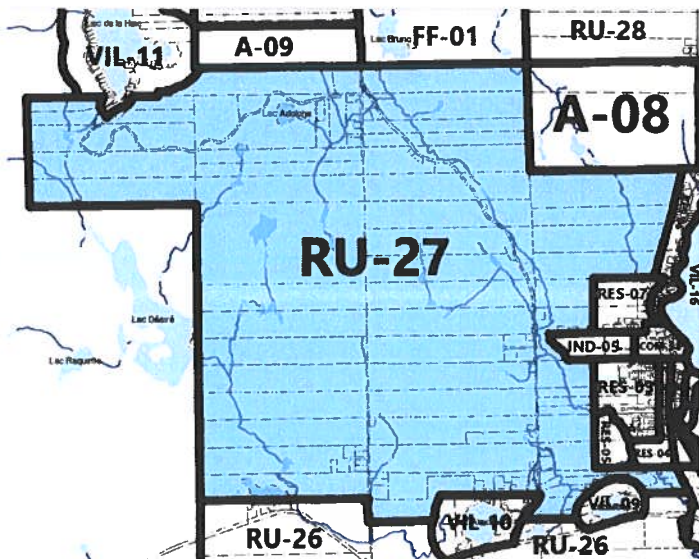
Zone Publique-08
APRÈS



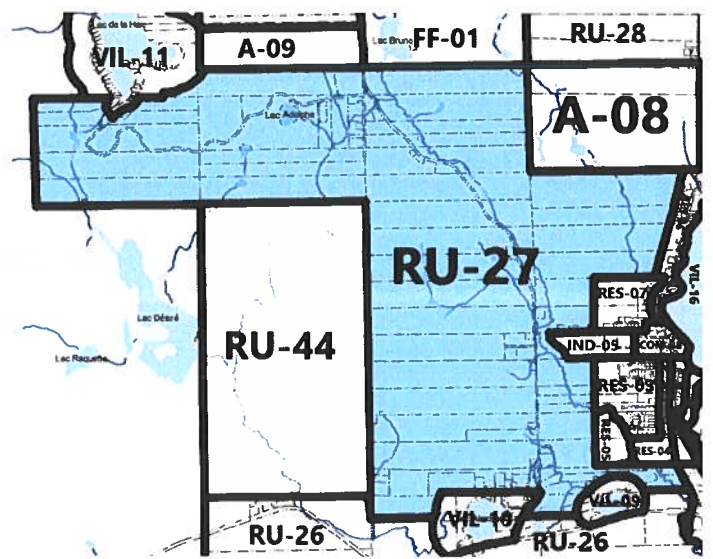
Création de la zone
Rurale-44



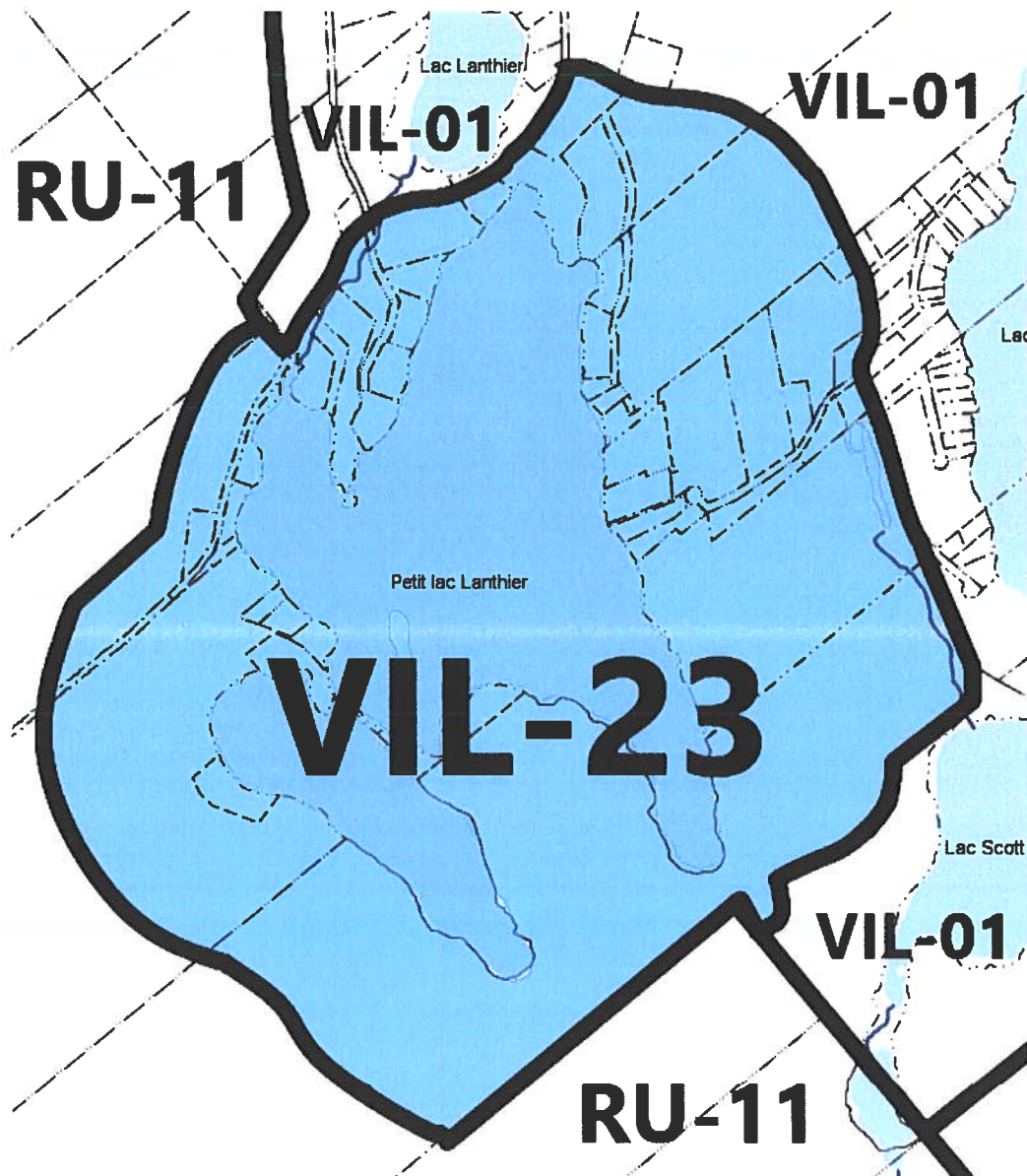
**Zone Rurale-27
AVANT**



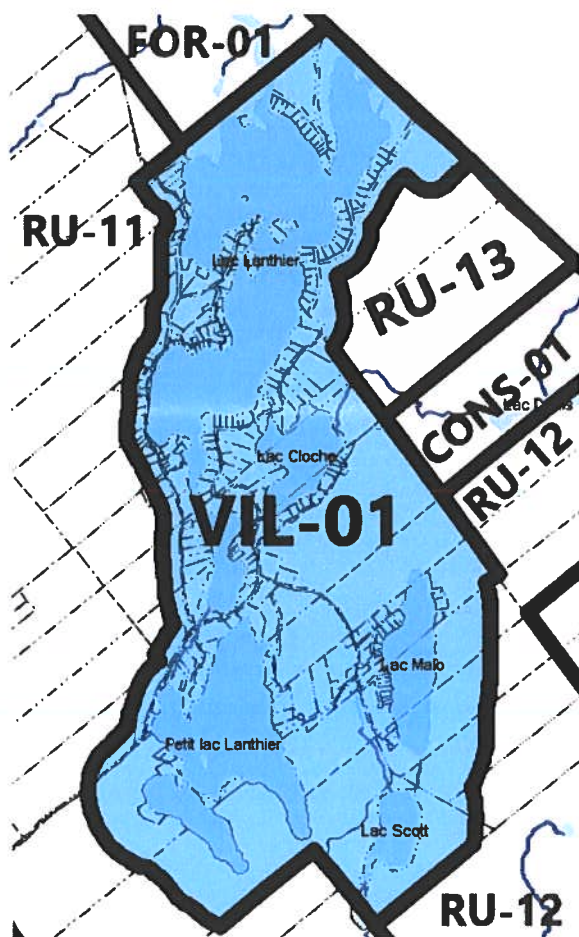
**Zone Rurale-27
APRÈS**



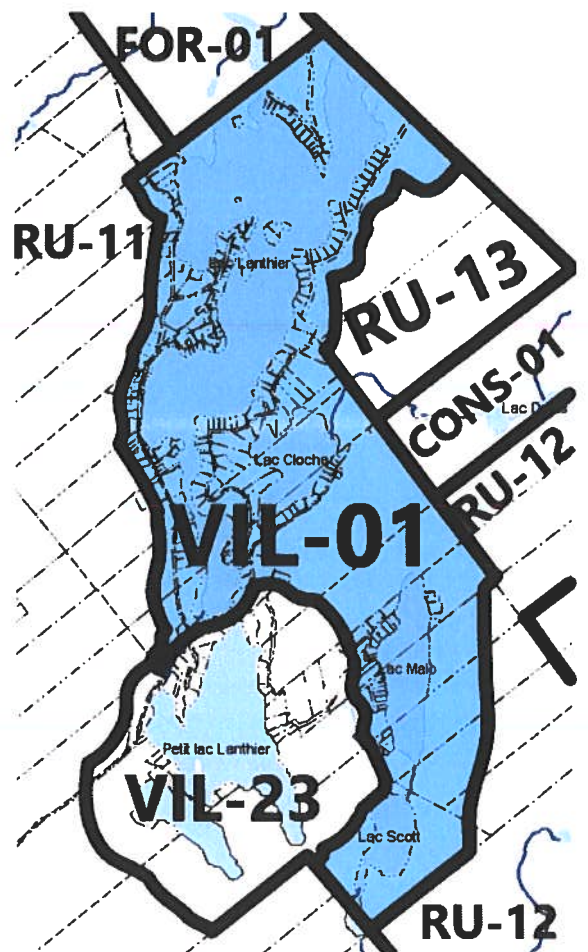
Création de la zone
Villégiature-23



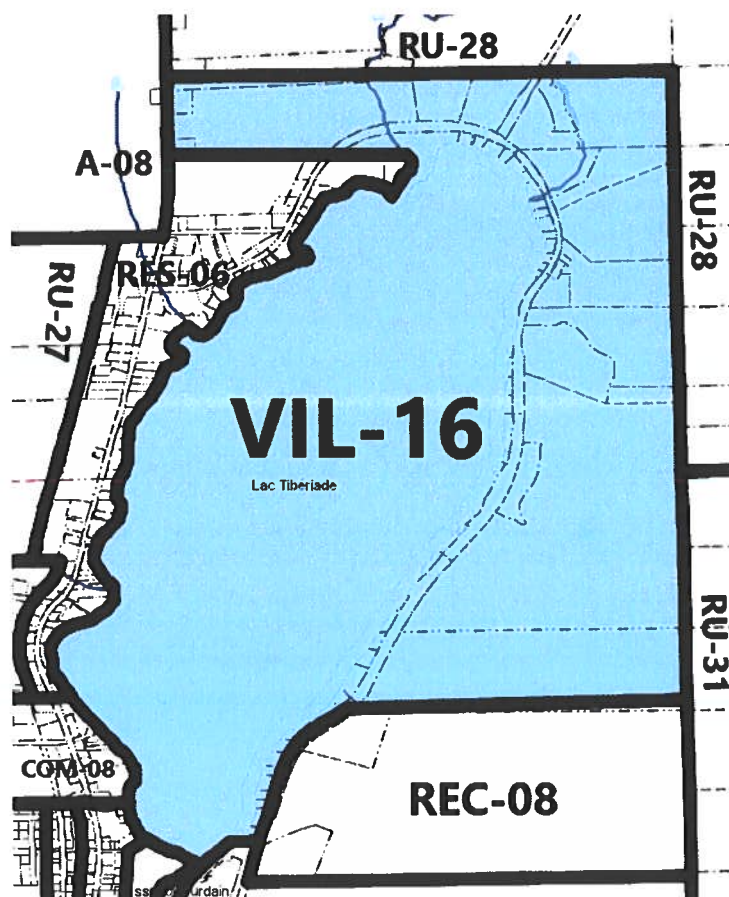
Zone Villégiature-01
AVANT



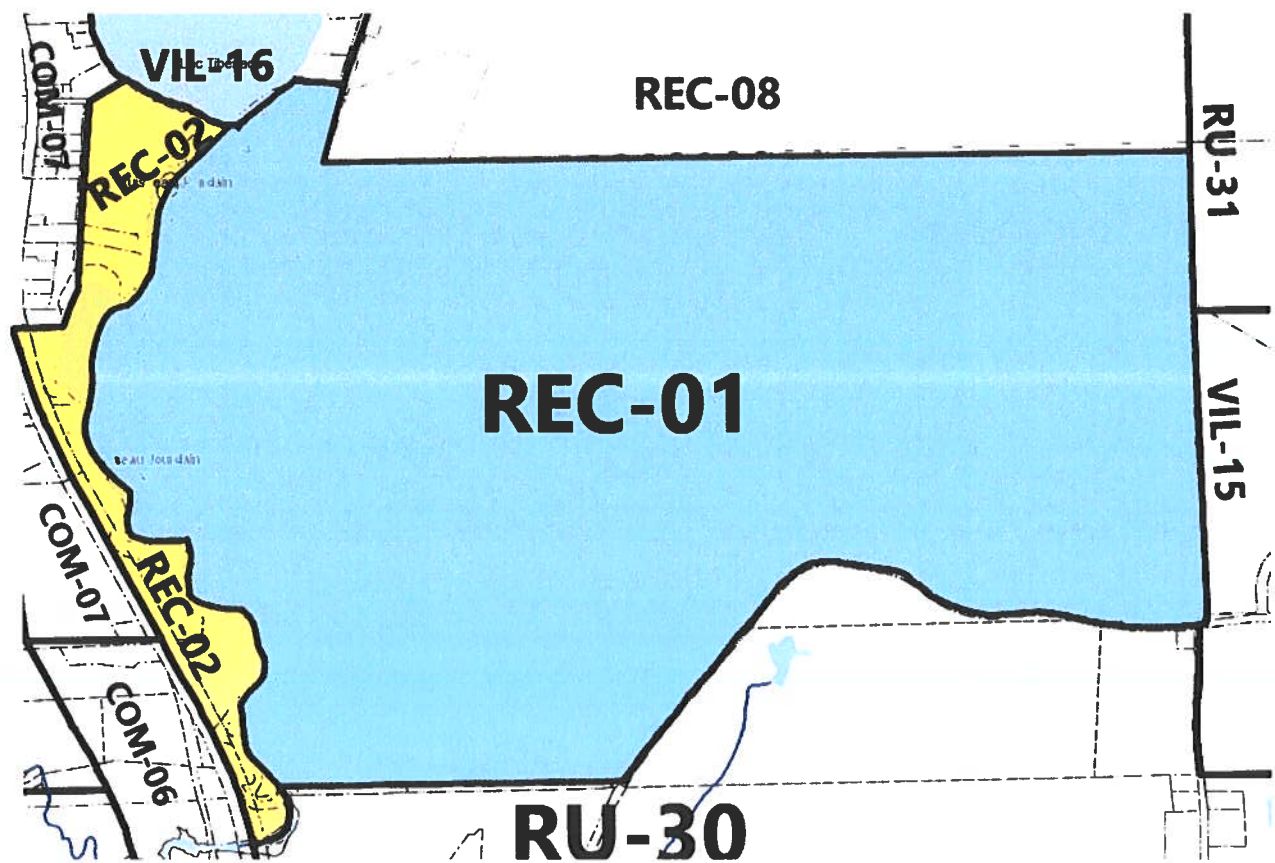
Zone Villégiature-01
APRÈS



Correction de la zone Villégiature-16

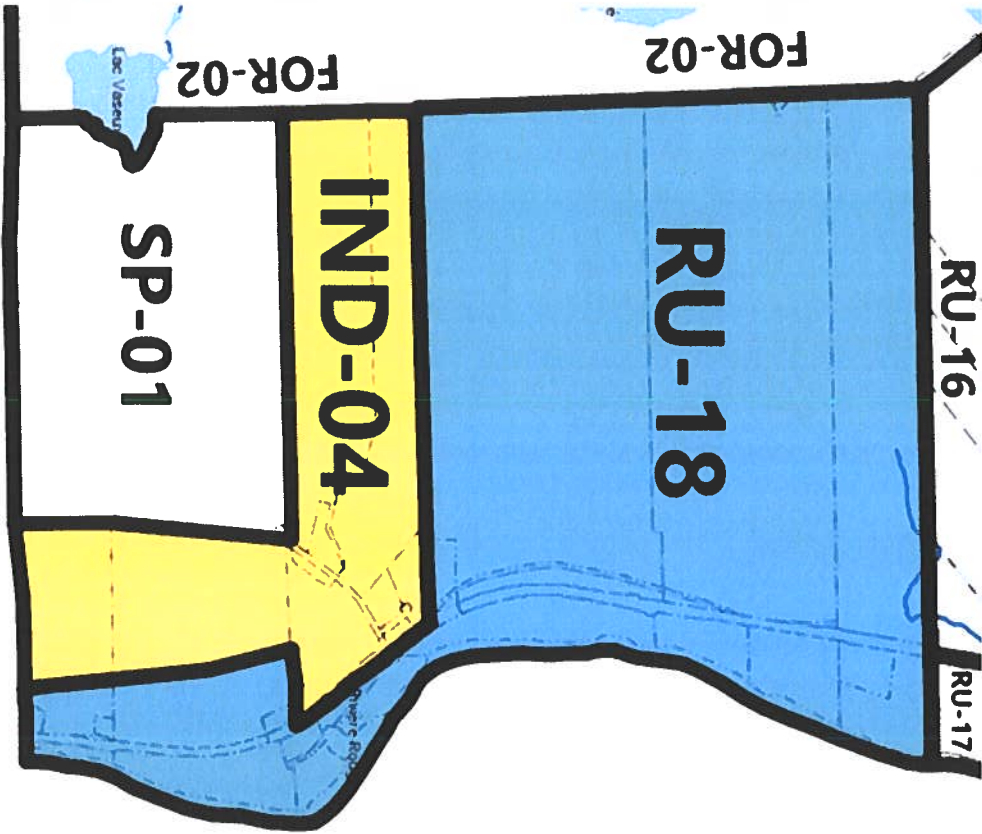


Correction des zones
Récréative-01 et Récréative-02



Zones Industrielle-04 et Rurale-18

AVANT



Zones Industrielle-04 et Rurale-18

APRÈS

